RCS : VERSAILLES
Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 04770
Numéro SIREN : 519 032 247
Nom ou dénomination : ArianeGroup SAS

Ce dépôt a été enregistré le 10/05/2023 sous le numéro de dépôt 4612

MAZARS ERNST & YOUNG et Autres

ArianeGroup S.A.S.

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense cedex
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ArianeGroup S.A.S.

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société ArianeGroup S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décisions collectives des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ArianeGroup S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 6 « Engagements de retraite » de la partie « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les impacts du changement de méthode sur les engagements de retraite faisant suite à la modification de la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats à long terme**

Votre société constate les résultats sur les contrats de longue durée selon les principes et les modalités décrits dans la note 4 de la partie « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels. Cette note précise que votre société comptabilise certains de ses contrats au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée, en fonction de la nature des prestations vendues, majoritairement sur la base des coûts engagés, ou selon les jalons techniques atteints. Cette méthode nécessite une estimation des données à terminaison, évaluées sur la base des paramètres internes au contrat retenu et en utilisant des données historiques et/ou prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une correcte estimation du degré d'avancement de la réalisation. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses établies par la direction sur lesquelles se fonde l'évaluation des résultats à terminaison, à revoir les calculs effectués par votre société et à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

- **Provisions pour risques et charges**

S'agissant des provisions pour risques et charges, nous avons apprécié les méthodes et les hypothèses selon lesquelles ces provisions ont été constituées et vérifié que les notes 4, 5, 6, 7 et 10 de la partie « Règles et méthodes comptables » ainsi que la note « Provisions inscrites au Bilan » de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée.

- **Valorisation du fonds commercial et des titres de participation**

Les notes 1-1-1°, 1-3 et 1-4 de la partie « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels exposent les règles et les méthodes comptables relatives respectivement à l'évaluation des fonds de commerce et des immobilisations financières. Nous avons examiné la méthodologie retenue et apprécié le caractère raisonnable des estimations utilisées par votre société pour réaliser les tests d'évaluation, tels que décrits dans les notes 1-3 « Test de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » et 1-4 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie « Observation », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 12 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS	ERNST & YOUNG et Autres
Jean-Luc Barlet	Jean-Christophe Goudard

COMPTES ANNUELS au 31/12/2022

ArianeGroup SAS
51 ROUTE DE VERNEUIL
78130 LES MUREAUX

Sommaire

BILAN
Bilan - Actif
Bilan - Passif
COMPTE DE RESULTAT
Compte de Résultat
Compte de Résultat (suite)
ANNEXES
Faits Caractéristiques
Règles et Méthodes Comptables
INFORMATION SUR BILAN
Immobilisations
Amortissements
Filiales et Participations
Liste des Filiales et des Participations
Etats des Echéances des Créances et des Dettes
Sociétés Liées et Participations
Charges et Produits Constatés d'Avance
Charges à Payer et Produits à Recevoir
Capital Social
Variation des Capitaux Propres
INFORMATION COMPTE DE RESULTAT
Provisions Inscrites au Bilan
Ventilation Chiffre d'affaires
Charges et Produits Exceptionnels
Charges et Produits Financiers
ETATS ANNEXES
Engagements de Fin de Carrière
Note Relative RTDI
Engagements Hors Bilan
Opérations de Couverture
Ventilation de l'Impôt sur les Bénéfices
Effectif Moyen
Situation Fiscale Latente ou Différée
Crédit-Bail

BILAN

Bilan actif

Exprimé en K€

BILAN-ACTIF	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement	82 969	4 551	78 418	
Concessions,brevets et droits similaires	80 019	67 844	12 175	16 626
Fonds commercial	3 758 117	27 485	3 730 632	3 730 632
Autres immobilisations incorporelles	108 580	34 571	74 009	40 071
Avances sur immobilisations incorporelles	1 143		1 143	907
TOTAL immobilisations incorporelles	***4 030 829***	***134 452***	***3 896 377***	***3 788 235***
Terrains	69 952	6 422	63 529	63 500
Constructions	312 135	122 917	189 219	196 321
Installations techniques, matériel	330 377	155 812	174 565	122 227
Autres immobilisations corporelles	78 040	54 702	23 338	24 920
Immobilisations en cours	211 732		211 732	313 080
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	***1 002 235***	***339 853***	***662 382***	***720 049***
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	98 022	46 904	51 119	58 396
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	0		0	
Prêts	45 189		45 189	46 183
Autres immobilisations financières	661		661	661
TOTAL immobilisations financières	***143 873***	***46 904***	***96 969***	***105 239***
Total Actif Immobilisé (II)	***5 176 936***	***521 208***	***4 655 728***	***4 613 523***
Matières premières, approvisionnements	77 300	16 684	60 616	54 365
En cours de production de biens	434 103	4 259	429 844	440 306
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	184 743	17 939	166 804	164 933
Marchandises				
TOTAL Stock	***696 146***	***38 882***	***657 264***	***659 604***
Avances et acomptes versés sur commandes	671 322		671 322	621 617
Clients et comptes rattachés	2 250 061	3 144	2 246 917	2 265 505
Autres créances	987 166		987 166	670 106
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	***3 908 548***	***3 144***	***3 905 404***	***3 557 228***
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres:				
Disponibilités	672		672	1 501
TOTAL Disponibilités	***672***		***672***	***1 501***
Charges constatées d'avance	7 793		7 793	3 661
Total Actif Circulant (III)	***4 613 159***	***42 026***	***4 571 133***	***4 221 995***
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Prime de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)	715		715	355
Total Général (I à VI)	***9 790 810***	***563 234***	***9 227 576***	***8 835 873***

Bilan passif

Exprimé en K€

BILAN-PASSIF		31/12/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel	dont versé : 265 904	265 904	265 904
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		2 389 823	2 389 823
Ecarts de réévaluation	dont écart d'équivalence 0		
Réserve légale		20 407	20 407
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0		
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0		
TOTAL Réserves		**20 407**	**20 407**
Report à nouveau		(179 895)	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		**44 521**	**(184 147)**
Subventions d'investissement		497	
Provisions réglementées		96 376	69 862
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		***2 637 633***	***2 561 850***
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées		52 112	52 112
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		***52 112***	***52 112***
Provisions pour risques		183 869	93 727
Provisions pour charges		216 359	407 755
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		***400 227***	***501 483***
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		416	47
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs : 0	12 620	5 526
TOTAL Dettes financières		***13 036***	***5 572***
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		4 723 891	4 463 944
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		644 936	565 645
Dettes fiscales et sociales		662 406	613 231
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			9
Autres dettes		49 029	16 117
TOTAL Dettes d'exploitation		***6 080 263***	***5 658 946***
Produits constatés d'avance		43 643	55 580
TOTAL DETTES (IV)		***6 136 942***	***5 720 098***
Ecart de conversion Passif (V)		661	331
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)		***9 227 576***	***8 835 873***

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat

Exprimé en K€

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2022			31/12/2021
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens	1 129 422	28 091	1 157 513	619 487
Production vendue services	571 187	35 592	606 779	1 379 212
Chiffres d'affaires nets	***1 700 609***	***63 683***	***1 764 292***	***1 998 699***
Production stockée			7 245	56 565
Production immobilisée			88 286	64 050
Subventions d'exploitation			6 828	1 452
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			222 885	38 740
Autres produits			14 071	13 493
Total des produits d'exploitation (I)			***2 103 608***	***2 173 000***
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				372
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			59 396	48 230
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			5 086	(4 918)
Autres achats et charges externes			1 076 430	1 346 934
Impôts, taxes et versements assimilés			37 184	39 542
Salaires et traitements			460 963	428 906
Charges sociales			208 555	199 259
Dotations d'exploitation – sur immobilisations – Dotations aux amortissements			73 468	68 969
Dotations d'exploitation – sur immobilisations – Dotations aux provisions				29 385
Dotations d'exploitation – Sur actif circulant : dotations aux provisions			11 614	12 774
Dotations d'exploitation – Pour risques et charges : dotations aux provisions			160 568	199 370
Autres charges			5 420	2 230
Total des charges d'exploitation (II)			***2 098 683***	***2 371 053***
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			4 925	(198 054)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			268	473
Produits financiers de participations			5 633	1 995
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			2 916	2 184
Reprises sur provisions et transferts de charges			65 542	13 900
Différences positives de change			6 084	3 602
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			***80 175***	***21 681***
Dotations financières aux amortissements et provisions			19 432	12 988
Intérêts et charges assimilées			8 472	3 130
Différences négatives de change			5 196	2 962
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			***33 100***	***19 080***
RÉSULTAT FINANCIER			47 075	2 600
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			51 732	(195 926)

Compte de résultat (suite)

Exprimé en K€

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 123	81
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 636	2 626
Total des produits exceptionnels (VII)	***8 758***	***2 707***
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	51	46
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	6 729	60
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	30 150	20 642
Total des charges exceptionnelles (VIII)	***36 930***	***20 748***
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	**(28 172)**	**(18 041)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	(20 961)	(29 821)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	***2 192 542***	***2 197 387***
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	***2 148 021***	***2 381 534***
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	***44 521***	***(184 147)***

ANNEXES

Faits caractéristiques

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS le 31/12/2022 – ACTIVITE PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE

1.1 Activité de la Société au cours de l'exercice

Les faits marquants intervenus sont les suivants :

a) Corporate

Le Conseil d'administration d'ArianeGroup Holding ("**AGH**") a été informé et a autorisé en 2022 conformément aux statuts de la Société les opérations suivantes :

- Fermeture, fin mars 2022, du site ArianeGroup de Paris 15ème (Tour Cristal), après le transfert du siège social intervenu en 2021 et le transfert des derniers salariés présents sur le site en 2022 vers le site des Mureaux ;
- Signature avec la société URBASOLAR de contrats en vue de l'implantation sur les sites de Vernon, Les Mureaux, Toulouse, Saint-Médard-en-Jalles centre, Saint-Médard-en-Jalles Issac et Le Haillan de panneaux photovoltaïques afin de fournir de l'électricité pour les besoins propres de la société ;
- Signature avec la société URBASOLAR d'un contrat relatif à la fourniture d'électricité de source photovoltaïque issue de panneaux situés sur l'agglomération toulousaine ;
- Signature d'un accord de coopération entre Airbus, Safran et ArianeGroup relatif au domaine de l'Hydrogène pour applications aéronautiques (HACA) ;
- Finalisation de la cession de la participation majoritaire (63%) détenue par AGS dans la filiale CILAS, spécialisée dans les lasers, à HMS Laser (société commune créée entre Safran et MBDA). La cession a été réalisée en novembre 2022 ;
- Étude du projet d'accueil, sur le site de Toulouse, d'activités de production de paracétamol réalisées par la société Ipsophene (décembre 2022).

Un événement climatique majeur (tempête de grêle) survenu le 20 juin sur le site de St-Médard-en-Jalles a conduit à un arrêt provisoire de la production sur le site. Plus de 130 bâtiments ont été touchés, la société ArianeGroup SAS est couverte par une assurance dommages et perte d'exploitation à concurrence de 100m€ avec une franchise à 10m€. Sur la base du principal scénario de reprise des activités mises à l'arrêt, le management considère que l'exposition financière résiduelle de la société devrait être limitée. Les différents experts sont à l'œuvre sur ce dossier.
Le programme de transformation "SHIFT" s'est poursuivi tout au long de l'année 2022, axé sur ses 3 piliers majeurs : amélioration de la compétitivité, tenue des engagements et préparation du futur. En lien avec l'accord de Rupture Conventionnelle Collective (RCC) autorisé par le Conseil en 2021, un travail de réduction des effectifs dits de "structure" a été mené tout au long de l'année 2022. 525 postes ont été supprimés au sein d'AGS dans ce cadre et 278 employés ont bénéficié du dispositif de RCC.
La revue annuelle détaillée du plan stratégique d'ArianeGroup a été menée en septembre. Cette revue a confirmé les orientations de l'entreprise sur ses axes de développement majeurs (dits "Key Strategic Initiatives"), notamment dans le domaine de l'hydrogène, du vol spatial habité, de l'hypersonique et de la surveillance de l'espace, tout en confirmant la feuille de route dans le domaine des lanceurs civils et défense. Une revue complémentaire a été effectuée spécifiquement dans le domaine de l'hydrogène.

Le Conseil d'Administration d'AGH a autorisé les nominations suivantes :

- octobre 2022 : nomination de M. Pierre Vignando en tant que Directeur Général de la filiale CILAS (SA) qui a assuré la direction de la filiale jusqu'à sa cession, succédant à M. Pierre Faucoup, Président Directeur Général ;
- décembre 2022 : nomination de M. Michaël Mamou en tant que Directeur Général et de M. Pierre Vignando en qualité de Président de la filiale Pyroalliance (SA), succédant à M. Vincent Peypoudat, Président Directeur Général ;
- décembre 2022 : nomination de M. Thibault Cheviron en tant que Président Directeur Général de Nuclétudes succédant à Mme Véronique Kayser, cette nomination prenant effet en février 2023.

b) Programmes Civils

Les principaux événements relatifs aux programmes civils sont les suivants :

Ariane 5 - 3 lancements en 2022

3 vols Ariane 5 ont été réalisés avec succès, démontrant l'excellent niveau de fiabilité du lanceur portant ainsi à 115 le nombre de lancements d'Ariane 5. Le 13 décembre 2022, ont notamment été placés avec succès 3 satellites majeurs en orbite géostationnaire au cours du même lancement : un satellite météorologique de nouvelle génération pour Eumetsat et une paire de satellites de télécommunications pour l'opérateur américain Intelsat.
2 lancements restent à effectuer avant la fin d'exploitation d'Ariane 5.

Ariane 6

En 2022, Arianespace a remporté plusieurs succès commerciaux significatifs pour le futur lanceur Ariane 6 :

- à l'occasion du Symposium international de l'espace à Colorado Springs (États-Unis), Arianespace et Amazon (USA) ont annoncé la signature d'un contrat portant sur 18 lancements d'Ariane 6 (en version lourde Ariane 64) depuis Kourou pour la mise en orbite d'une partie des satellites de la constellation Kuiper. Il s'agit du plus important contrat de service de lancement signé par Arianespace au cours de ses 42 années d'existence ;
- un contrat avec l'opérateur Intelsat (USA) a été signé pour un lancement Ariane 64 (version lourde) destiné au déploiement de 2 nouveaux satellites géostationnaires.

Le développement du lanceur s'est poursuivi avec le franchissement de jalons significatifs :

- au mois d'octobre, la première mise à feu avec succès de l'étage supérieur réallumable ("Hot Firing Tests") sur le site de l'agence spatiale allemande DLR à Lampoldshausen, pour une campagne d'essais qui doit se poursuivre en 2023 ;
- l'intégration mécanique complète ("Combined Test Model-CTM") des divers éléments du lanceur A6 sur le pas de tir en vue du démarrage des essais combinés en 2023 ;
- la qualification des ESR ("Equipped Solid-Rocket boosters") et de l'étage inférieur LLPM ("Lower Liquid-Propulsion Module") ;
- le premier vol du lanceur VEGA-C le 13 juillet 2022 ayant permis de démontrer le bon fonctionnement du moteur P120C, commun à VEGA et aux ESR d'Ariane 6 ;
- la certification de navigabilité du bateau "Canopée" qui acheminera les composants d'Ariane 6 d'Europe vers Kourou.
- au cours de l'exercice 2022 la date du premier vol Ariane 6 a été décalée du quatrième trimestre 2022 au quatrième trimestre 2023. Au niveau financier, ce report a engendré une importante dégradation du résultat de l'exercice, incluant une dotation complémentaire de la perte à terminaison du programme.

Lors de la CMIN22, en novembre, la France, l'Allemagne et l'Italie ont signé une déclaration commune sur le futur de l'exploitation des lanceurs en Europe. Ce document définit les principes et le calendrier afin de traiter les priorités suivantes :

- le modèle d'exploitation des lanceurs Vega et Ariane en phase stabilisée ;
- le rôle des micro-lanceurs développés par le secteur privé ;
- la révision du cadre légal gouvernant les lanceurs.

L'Allemagne, l'Italie et la France ont par ailleurs confirmé leur soutien financier à la fin du développement Ariane 6, y compris dans sa version dite A64 block 2, nécessaire pour les lancements à réaliser dans le cadre du contrat Kuiper.

Programmes futurs

Dans le cadre de la préparation de l'avenir, ArianeGroup a été retenu en 2022 par la Commission européenne pour mener deux projets d'envergure dans le cadre du programme "Horizon Europe" :

- Le projet ENLIGHTEN ("European iNitiative for Low cost, Innovative & Green High Thrust Engine"), relatif aux futurs moteurs réutilisables à bas coût du programme Prometheus ;
- Le projet SALTO ("reuSable strAtegic space Launcher Technologies & Operations"), relatif aux essais prévus en 2024 au Centre spatial ESRANGE (Suède) pour l'atterrissage vertical de Themis, le prototype d'étage de lanceur réutilisable développé par ArianeGroup.

Prometheus et Themis contribueront à la réalisation du nouveau mini lanceur réutilisable Maia développé par MaiaSpace.
La première mise à froid du moteur Prometheus a eu lieu en juin 2022 et son premier allumage avec succès sur l'étage Themis en septembre 2022 sur le site de Vernon.
Le développement du "Kick-Stage" Astris, utilisant le moteur Berta s'est poursuivi.
Enfin le concept SUSIE ("Smart Upper Stage for Innovation Exploration") a été dévoilé à l'occasion du congrès international astronautique (IAC) de septembre 2022.

c) Programmes Défense

Concernant la composante océanique de la dissuasion nucléaire française, un soutien sans faille a été apporté à la marine nationale, dans un contexte de tensions géopolitiques dues au conflit russo-ukrainien.

Le programme de développement du M51.3 s'est poursuivi conformément au planning et tous les essais au banc ont été réalisés, en vue de la qualification prévue en 2023. La confiance du client a été renouvelée au cours de l'année à travers l'affermissement de tranches conditionnelles et d'une prise de commande significative pour les activités dissuasion.

La préparation du futur a également été assurée au travers du programme Hyperion dont le point-clé de faisabilité a été franchi avec succès.

Sur les autres programmes :

- AGS a poursuivi ses travaux dans le cadre de la feuille de route hypersonique tout au long de l'exercice, et notamment concernant le démonstrateur de planeur hypersonique baptisé V-Max (Véhicule Manoeuvrant eXpérimental) et les possibles évolutions ;
- les activités de surveillance de l'espace se sont poursuivies, notamment avec la signature de contrats avec le Commandement de l'Espace des Forces armées françaises ainsi qu'à l'export ;
- concernant l'installation SECOIA portant sur la destruction des munitions de la première guerre mondiale, la destruction des munitions dites "Croix Bleues" s'est déroulée de manière nominale en 2022. Des évolutions sont prévues pour permettre la qualification d'autres types de munitions en vue de leur destruction ;
- enfin, un contrat export a été remporté auprès de la Corée du Sud pour des pièces en matériaux composites.

d) Produits Équipements et Services

Le module de service européen ("European Service Module"), composant du véhicule NASA "Orion Multi Purpose Crew Vehicle") a réalisé avec succès son premier vol sur la mission Artemis 1 pour le compte de la NASA après un lancement le 16 novembre.
La demande de composants (pièces métalliques et volets de tuyère) pour le moteur M88 du Rafale a été soutenue en 2022 et se poursuivra au-delà de 2023.
Dans le cadre des activités hydrogène, ArianeGroup a signé en 2022 un contrat avec Airbus pour le développement d'infrastructures pour le ravitaillement du futur démonstrateur d'avion ZEROe qui utilisera l'hydrogène comme principale source d'énergie.
Enfin, AGS a été retenue, dans le cadre de la constellation Kuiper d'Amazon, pour fournir des divergents composite pour la tuyère du moteur RL10C-X qui équipera le lanceur Vulcan d'United Launch Alliance. Il s'agit du plus important contrat de production de divergents (116 unités) obtenu par AGS.

1.2 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Cession de la société Cilas. Les éléments nécessaires à la détermination du prix définitif ont été communiqués par les acquéreurs à ArianeGroup et conduiraient à un ajustement négatif du prix provisoire. Les éléments sous-jacents à cette proposition d'ajustement sont en cours d'étude par ArianeGroup.

1.3 Évolution prévisible de la situation de la Société

- 6 lancements étaient prévus pour l'année 2023 : 2 lancements Ariane 5, le vol inaugural Ariane 6 et 4 lancements Vega.
- Suite à l'échec du vol Vega-C (VV22) le 21 décembre 2022, une commission d'enquête indépendante a été mise en place par Arianespace et l'ESA. Les conclusions de la commission d'enquête seront rendues le 3 mars. Le manifeste des lancements Vega devra être revu à la lumière de ces conclusions.
- Concernant Ariane 6, la fin du développement sera centrée sur la campagne d'essais combinés à Kourou, sur la qualification de tous les sous-ensembles et, finalement, du système en vue du premier vol.

Pour les activités Défense, la fin de la qualification de M51.3 est programmée en 2023.

Les informations ci-après constituent l'annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022
dont le total est de 9 227 576,18 K€ et le résultat s'élève à 44 521 K€
L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

Méthodes comptables :

Les comptes sociaux au 31/12/2022 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement de l'ANC 2014-03 relatif au plan comptable général et des règlements de l'ANC le modifiant.
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Suivant la recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC modifiée le 5 Novembre 2021 et l'interprétation de l'IFRIC (Comité d'interprétation des normes IFRS) de mai 2021, la société a changé de méthode pour déterminer ses engagements en termes d'indemnités de départ en retraite (ce sujet est développé dans le paragraphe "Indemnités de départ en retraite" du chapitre suivant).

Seules sont exprimées les informations significatives.
Sauf mention, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

1 - IMMOBILISATIONS

1 -1 Immobilisations incorporelles :

1-1-1 Fonds commercial :

Les fonds de commerce relatifs aux branches d'activités apportés au titre du projet Arianegroup sont valorisés sur la base du traité d'apport en considérant une approche DCF et une approche par les multiples.

Les fonds de commerce sont composés d'éléments incorporels relevant de la clientèle (contrat clients et carnet de commande) et également de la technologie.
La durée d'utilisation de ces fonds est indéfinie. Ils ne sont donc pas amortis.

1-1-2 Autres immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont pour l'essentiel constituées de brevets, licences et de logiciels acquis ou produits par l'entreprise. Les coûts des logiciels acquis sont inscrits au poste "concessions et droits similaires" lors de leur mise en service. Ils apparaissent au poste "immobilisations incorporelles en cours" jusqu'à cette date.

Les frais de développement et d'industrialisation sont inscrits à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de serieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ou de viabilité économique pour les projets de développement pluriannuels associatifs

Amortissements

Le mode d'amortissement retenu pour obtenir les valeurs nettes comptables économiquement justifiées est l'amortissement linéaire.
Les durées d'utilisation retenues sont :

- Brevets, licences, de 3 à 20 ans,
- Logiciels, de 1 à 5 ans,
- Autres immobilisations incorporelles, de 5 à 10 ans.

1 -2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique ou de production (hors frais financiers) diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont basés sur les durées d'utilité des actifs et calculés suivant le mode linéaire ou dégressif. Les taux appliqués prorata temporis sont détaillés ci-dessous :

- Constructions : entre 15 et 40 ans,
- Installations techniques : entre 10 et 20 ans,
- Matériel, outillage : entre 5 et 15 ans,
- Autres immobilisations : entre 3 et 15 ans.

Les immobilisations acquises figurant à l'actif du bilan sont amorties selon le mode linéaire.
La différence entre l'amortissement total et l'amortissement linéaire est considérée comme dérogatoire et figure au passif au poste provision réglementée.
Pour les immobilisations apportées au 30.06.2016, la durée résiduelle d'amortissement a été conservée.

1 -3 Test de dépréciation (immobilisations corporelles et incorporelles) :

Pour les actifs amortis, si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur sur un actif, la société effectue un test de dépréciation.

Pour les actifs non amortis, un test de dépreciation est réalisé à chaque clôture annuelle.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'utilité.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'utilité est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour le Groupe.

Pour les fonds commerciaux, les actifs affectés à des programmes, projets ou familles de produits, les flux de trésorerie futurs attendus sont projetés sur la durée de vie des programmes ou des projets de développement, plafonnée à 40 ans, et sont actualisés au taux de référence, majoré pour certains programmes ou projets d'une prime de risque spécifique. Le taux d'actualisation de référence retenu est de 7 %.

1 -4 Immobilisations financières :

La valeur brute des participations et autres titres immobilisés est constituée du coût d'achat hors frais accessoires.

Les titres de participations apportés en phase 1 et phase 2 à Arianegroup ont été valorisés selon la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés ou « discounted free cash flow method » selon la terminologie anglo-saxonne (DCF).

Lorsque la quote-part détenue dans une société, valorisée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, est inférieure à la valeur brute des titres de ladite entité, une dépréciation est constituée.

A défaut de disposer de flux de trésorerie actualisés, une dépréciation est enregistrée lorsque des pertes de valeur apparaissent par référence à l'actif net comptable.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de dépréciations si leur caractère recouvrable est incertain.

2 - STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de matières premières, de marchandises et d'autres approvisionnements sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Leur valeur brute comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achats.

Les produits fabriqués et les études en cours sont valorisés en coût de production comprenant les consommations et charges directes et indirectes de production ainsi que les amortissements des biens utilisés. Les frais financiers sont toujours exclus de la valorisation des stocks ainsi que les frais de recherche et de développement et d'administration générale.

Les travaux en cours comprennent le coût d'acquisition des matières premières et de la sous-traitance, l'ensemble des charges directes et indirectes de production et des charges directes hors production spécifiques aux contrats ainsi qu'une quote-part appropriée de frais généraux.

Conformément à la pratique dans notre type d'industrie, les travaux en cours correspondent à des coûts se rapportant à des contrats dont les cycles de production excèdent une année et dont la réalisation peut dépasser l'année qui suit l'exercice considéré.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont constituées en tenant compte du prix du marché, des perspectives de vente mais aussi du risque lié à l'obsolescence, apprécié par rapport à des niveaux de stocks objectifs.

Pour les dépenses déjà réalisées, les pertes probables sur les contrats en cours font l'objet d'une provision pour dépréciation des travaux en cours.

3 - PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent les amortissements dérogatoires.

4 - RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET APPREHENSION DU RESULTAT

CONTRATS A LONG TERME :

La société ArianeGroup SAS comptabilise certains de ses contrats au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée, en fonction de la nature des prestations vendues, selon les jalons techniques atteints, ou sur la base des coûts engagés. Cette méthode nécessite une estimation des données à terminaison évaluées sur la base des paramètres internes au contrat retenu et en utilisant des données historiques et/ou prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une correcte estimation du degré d'avancement de la réalisation.
Les travaux sont évalués au coût de production c'est à dire le coût direct de la main-d'œuvre et des achats de sous-traitance, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat.

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaires afin de couvrir les risques et obligations de la Société est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en provision pour pertes à terminaison.

5 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les risques et charges identifiés jusqu'à la date de l'arrêté des comptes ont été couverts par des provisions et notamment :

- Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière (voir paragraphe 6),
- Les engagements au titre des médailles du travail (voir paragraphe 7),
- Les frais pour remise en conformité des locaux, machines ou installations avec la réglementation relative à l'amiante ou à l'environnement,
- Les pertes à terminaison relatives à des travaux non encore exécutés à la clôture, ou à des pertes futures sur les contrats, dans la limite de nos engagements.
- Les provisions pour litiges sont principalement sociales.

6 - ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les indemnités de départ, prestations et charges assimilées sont calculées dans le respect :

- De la Convention Collective de la métallurgie,
- Des différents accords d'entreprise.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « méthode des Unités de Crédit Projetées». Les droits sont répartis individuellement sur les dernières années d'ancienneté qui ont donné lieu à l'acquisition de nouveaux droits, conformément au document de travail publié par l'IFRIC en mai 2021 et validé par l'IAS Board en juin 2021.

En règles françaises, l'ANC a également été saisie du sujet, dans la mesure où les dispositions figurant dans sa recommandation 2013-02 sur les retraites sont fortement inspirées d'IAS 19 ou permettent de s'y référer. Suivant la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC modifiée le 5 novembre 2021, la Société a donc changé de méthode pour déterminer ses engagements. Les calculs en normes françaises ont été réalisés selon la nouvelle interprétation.

L'impact du changement de méthode représente une diminution de l'engagement de 4,252 M€. Pour rappel, au 31 décembre 2021, la provision au titre des engagements retraites s'élevait à 228,725 M€.

Les engagements ainsi évalués, net des éventuels actifs de couverture, font l'objet d'une provision au passif du bilan.

Au 31 décembre 2022, les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sociaux sont les suivantes :

	AG SAS
Taux d'inflation	2,20%
Taux d'actualisation	3,60%
Table de mortalité	Table TV 2016-2018
Age de départ en retraite Non Cadre	62 ans
Age de départ en retraite Cadre	64 ans
Taux de charges sociales	52%

Taux de revalorisation des salaires :

Les taux ont été uniformisés sur la base d'une étude effectuée par la Direction des Ressources Humaines avec un taux moyen de 3 % sur l'exercice 2022.

Tables de mobilité :

Les taux annuels moyens de mobilité ont également été uniformisés sur la base de l'historique des départs des exercices 2017 à 2019, en retenant des taux distincts pour les cadres et les non cadres.

Pour le personnel exclu de l'accord de cessation anticipée d'activité les modalités de départ sont considérées à 100 % en départ volontaire (ex Safran).

L'écart actuariel déterminé est reconnu directement durant l'année de survenance par compte de résultat.

7 - PROVISIONS POUR MEDAILLE DU TRAVAIL

L'entreprise comptabilise une provision sur les médailles du travail conformément à la Recommandation CNC n° 03-R.01 (avis CNC n°2004-05, §2).

La provision est calculée:

- sur la base des salariés présents au 31 décembre 2022,
- au fur et à mesure du temps de présence des salariés, en fonction de la probabilité que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille,
- en prenant en compte la gratification qui correspond à l'échelon à venir,
- en considérant que tous les salariés demandent la médaille du travail,
- en actualisant les montants.

L'écart actuariel déterminé est reconnu directement durant l'année de survenance par compte de résultat.

8 - OPERATIONS EN DEVISES

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en Euro au cours du mois de la transaction.

A la date de clôture, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et le cas échéant une provision pour pertes de change est comptabilisée.

9 - UTILISATION D'ESTIMATIONS

Ces comptes sociaux impliquent que la société fasse un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, dans le cadre des principes comptables appliqués, qui affectent les actifs, les passifs, les notes sur les actifs et les passifs potentiels à la date des comptes, ainsi que les produits et charges enregistrés pendant l'exercice. La société revoit ses estimations de manière régulière. Des évènements et des changements de circonstances peuvent conduire à des estimations différentes, et les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

L'usage des estimations ou hypothèses concerne en particulier :

- Les prévisions de résultats à terminaison pour les contrats long terme,
- La valorisation des engagements de retraite et prestations assimilées,
- La valorisation des participations selon la méthode des DCF,
- La valorisation des dépenses probables découlant des obligations de réhabilitation de site.

10 - ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

Des travaux ont été menés par la société Mavesa Environnement afin d'estimer les coûts de réhabilitation en poursuite d'activité ou en cessation d'activité. Les solutions techniques sont mises en œuvre après approbation par l'administration.

Les dépenses probables découlant d'obligations de réhabilitation sont provisionnées.

Les hypothèses conduisent à retenir un taux d'actualisation de 3,60 % pour la clôture des comptes 2022.

11 - CONSOLIDATION

Identité de l'entité qui inclut l'entité dans son périmètre de consolidation par intégration globale :

ARIANEGROUP HOLDING SAS (RCS : 519 032 171)

51-61 Route de Verneuil

78130 Les Mureaux

Conformément à l'article L 233-17 du code du commerce et à l'article 248-13 du décret du 23 mars 1967, la société est exemptée en tant que mère de sous-groupe d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe.

En effet :

- ni un, ni plusieurs actionnaires représentant au moins 10 % du capital ne se sont opposés à cette exemption,
- les comptes individuels de la société, ainsi que ceux des sociétés qu'elle contrôle et sur lesquelles elle exerce une influence notable sont intégrables dans les comptes consolidés de l'ensemble le plus grand (Arianegroup Holding SAS), la liste des sociétés est : Nuclétudes, Sodern, Pyroalliance, APP Beheer BV, Europropulsion, Régulus, Eurocryospace GIE et Eurocryospace France GIE,
- les comptes consolidés de l'ensemble le plus grand (Arianegroup Holding SAS), dont le siège est situé 51-61 Route de Verneuil 78130 Les Mureaux, sont établis en conformité avec la Directive n°83-349 du 13 juin 1983 du Conseil des communautés européennes. Les comptes de cette société sont inclus dans les comptes consolidés et publiés des groupes Airbus et Safran.

12 - CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

13 - INTEGRATION FISCALE ET IMPOTS SUR LES BENEFICES

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A et suivants du Code Général des Impôts mis en place par ArianeGroup Holding SAS société immatriculée Versailles sous le RCS 519 032 171, depuis le 1er janvier 2017.

La convention d'intégration fiscale conclue avec ArianeGroup Holding prévoit que la filiale calcule et comptabilise sa charge d'impôt selon le principe de la neutralité fiscale et règle sa dette d'impôt à ArianeGroup Holding SAS, société tête de Groupe.

INFORMATION SUR BILAN

Immobilisations

Exprimé en K€

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	
			Réévaluation	Acqu. et apports
Frais d'établissement et de développement (I)		***447***		
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		***3 906 035***		***40 234***
Terrains		68 831		0
Constructions	Sur sol propre	118 718		0
	Sur sol d'autrui	179 638		0
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		253 661		(0)
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	1 240		0
	Matériel de transport	683		0
	Matériel de bureau et mobilier informatique	69 685		0
	Emballages récupérables et divers	108		
Immobilisations corporelles en cours		313 080		82 263
Avances et acomptes				
	TOTAL (III)	***1 005 644***		***82 263***
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		104 199		
Autres titres immobilisés				0
Prêts et autres immobilisations financières		46 844		1 379
	TOTAL (IV)	***151 043***		***1 379***
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	***5 063 169***		***123 876***

Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
		Virement	Cession		Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement (I)		***(82 522)***		***82 969***	
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		***(1 590)***		***3 947 859***	
Terrains		(1 121)		69 952	
Constructions	Sur sol propre	(11 399)	39	130 078	
	Sur sol d'autrui	(2 508)	89	182 058	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		(77 799)	1 083	330 377	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	(10)		1 250	
	Matériel de transport	(220)	348	555	
	Matériel de bureau et mobilier informatique	(6 442)		76 127	
	Emballages récupérables et divers			108	
Immobilisations corporelles en cours		183 611		211 732	
Avances et acomptes					
	TOTAL (III)	***84 113***	***1 559***	***1 002 235***	
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations			6 177	98 022	
Autres titres immobilisés				0	
Prêts et autres immobilisations financières			2 373	45 850	
	TOTAL (IV)		***8 550***	***143 873***	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		***10 109***	***5 176 936***	

Amortissements

Exprimé en K€

Cadre A	SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement (I)		***447***	***4 104***		***4 551***
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		***90 297***	***12 106***		***102 403***
Terrains		5 325	1 093		6 418
Constructions	Sur sol propre	42 992	8 894	39	51 847
	Sur sol d'autrui	58 230	12 122	49	70 304
	Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériels et outillages		124 903	27 035	722	151 216
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	542	101		643
	Matériel de transport	240	170	207	203
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	45 912	7 839		53 751
	Emballages récupérables et divers	102	3		105
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		***278 246***	***57 258***	***1 017***	***334 486***
TOTAL GENERAL (I + II + III)		***368 990***	***73 468***	***1 017***	***441 440***

Cadre B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exception-nel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab							
Autres		***709***			***623***		***86***
Terrains	367						367
Constructions :							
sol propre	1 833						1 833
sol autrui	2 908						2 908
install.							
Autres immobilisations :							
Inst. techn.	215	21 896		17	1 782		20 312
Inst gén.							
M.Transport		8			0		8
Mat bureau.	160	1 954			1 114		1 000
Emball.							
CORPO.	***5 484***	***23 858***		***17***	***2 896***		***26 429***
Acquis. de titres							
TOTAL	**5 484**	**24 566**		**17**	**3 519**		**26 514**

Cadre C	Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Filiales et participations

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise à plus de 10% du capital : 8

IDENTIFICATION		CAPITAL DETENU	ADRESSE				
Dénomination	SIREN	% de détention	N°	Voie	CP	Commune	Pays
APP BEHEER		100,00%	25	WESTELIJKE RANDWEG	4791	KLUNDERT	PAYS-BAS
NUCLETUDES	682030267	99,90%		ZI DE COURTABOEUF RUE DU HOGGAR	91940	LES ULIS	FRANCE
PYROALLIANCE	579504119	90,00%	139	ROUTE DE VERNEUIL	78130	LES MUREAUX	FRANCE
SODERN	572089795	90,00%	20	AVENUE DESCARTES	94451	LIMEIL BREVANNES	FRANCE
EUROCRYOSPACE	751089681	50,00%		ROUTE DE VERNEUIL	78130	LES MUREAUX	FRANCE
EUROPROPULSION	388250797	50,00%	22	QUAI GALLIENI	92150	SURESNES	FRANCE
REGULUS	350490678	40,00%		CENTRE SPATIAL BP 73	97310	KOUROU	GUYANE
EUROCRYOSPACE FRANCE	343652483	15,00%	59	ROUTE DE VERNEUIL	78130	LES MUREAUX	FRANCE

Liste des filiales et des participations

Exprimé en K€

Filiales et participations	Capital (4)	Réserves et report à nouveau avant affectations (4)	Quote-part du capital détenu	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés(1) (2)										
Filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)										
Nuclétudes	462	11 196	99,90%	15 299	15 299			14 521	1 311	1 217
Sodern	427	27 603	90,00%	2 618	2 618			85 188	7 206	2 016
Pyroalliance	4 779	3 588	90,00%	15 442	15 442			27 203	3 959	
APP Beheer BV	20	3 465	100,00%	5 912	5 912			6 386	407	
Participations (10 à 50% du capital)										
Europropulsion	1 200	8 770	50,00%	29 447	11 147			113 667	6 070	2 400
Eurocryospace GIE			50,00%	4 334		0			396	
Regulus	640	15 875	40,00%	23 060	700			31 610	4 025	
Eurocryospace France GIE			15,00%	1 910		1 934		5 002	1 397	
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non reprises au A.										
Filiales françaises (ensemble)										
Filiales étrangères (ensemble) (3)										
Participations dans des sociétés françaises										
Participation dans des sociétés étrangères										

(1) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(2) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination et le siège social.

(3) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(4) Dans la monnaie locale d'opération.

Les données financières présentées dans le tableau des filiales et participations ci-dessus correspondent à des données relatives à l'exercice clos le 31/12/2022 non arrêtées et/ou non auditées

Etats des échéances des créances et des dettes

Exprimé en K€

Cadre A	Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts		45 189	2 353	42 837
Autres immos financières		661		661
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE		***45 850***	***2 353***	***43 497***
Clients douteux ou litigieux		2 322	2 322	
Autres créances clients		2 247 739	2 247 739	
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés		3 745	3 745	
Securité sociale et autres organismes sociaux		1 458	1 458	
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	50 763	30 000	20 763
	Taxe sur la valeur ajoutée	593 886	593 886	
	Autres impôts	49	49	
	Etat - divers	43	43	
Groupes et associés		335 440	335 440	
Débiteurs divers		1 780	1 780	
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT		***3 237 226***	***3 216 463***	***20 763***
Charges constatées d'avance		7 793	6 686	1 107
TOTAL DES CREANCES		***3 290 870***	***3 225 502***	***65 368***
Prêts accordés en cours d'exercice		1 379		
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine		416	416		
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers		12 620	12 620		
Fournisseurs et comptes rattachés		644 936	644 936		
Personnel et comptes rattachés		124 909	124 909		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		66 265	66 265		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	4 391	487	1 949	1 954
	Taxe sur la valeur ajoutée	440 540	440 540		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts	26 301	26 301		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupes et associés		27 769	27 769		
Autres dettes		21 261	21 261		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance		43 643	43 643		
TOTAL DES DETTES		***1 413 051***	***1 409 147***	***1 949***	***1 954***
Emprunts souscrits en cours d'exercice			Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice					

Sociétés liées et participations

Exprimé en K€

	Montant concernant les entreprises	
	avec un lien de participation > 50 %	avec un lien de participation <= 50%
Avances et acomptes versés sur immobilisations		
Incorporelles		
Corporelles		
Immobilisations financières		
Participations	39 272	11 847
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
	39 272	**11 847**
Créances		
Fournisseurs : avances et acomptes versés	163 532	250 392
Créances clients et comptes rattachés	211 304	27 930
Autres créances	333 505	1 934
Capital souscrit appelé non versé		
	708 341	**280 256**
Disponibilités		
Comptes courants financiers		
Dettes financières diverses		
Dettes rattachées à des participations		
Emprunts et dettes financières divers		
Comptes courants financiers		
Clients : avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs	23 423	2 271
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	1 082 184	33 238
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		27 769
Produits constatés d'avance		1 513
	1 105 607	**64 791**

Charges constatées d'avance

Exprimé en K€

Charges constatées d'avance	2022 Exploitation	2022 Financier	2022 Exceptionnel	2021 Exploitation	2021 Financier	2021 Exceptionnel
Maintenance	2 727			1 475		
Assurance	855			883		
Crédit-bail	4 210			667		
Soulte Arianespace transfert couverture RUAG					637	
TOTAL	***7 793***			***3 024***	***637***	

Produits constatés d'avance

Exprimé en K€

Produits constatées d'avance	2022 Exploitation	2022 Financier	2022 Exceptionnel	2021 Exploitation	2021 Financier	2021 Exceptionnel
Facturation contrats clients	4 188			0		
PCA sur chiffre d'affaires à l'avancement des coûts	39 455			55 580		
TOTAL	***43 643***			***55 580***		

Charges à payer

Exprimé en K€

Charges à payer	2022 Montant	2021 Montant
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières divers	12 350	5 010
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	632 719	532 002
Dettes fiscales et sociales	194 694	171 511
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0	0
Autres dettes	4 630	4 583
Total	**844 394**	**713 105**

Produits à recevoir

Exprimé en K€

Produits à recevoir	2022 Montant	2021 Montant
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	2 076 268	2 121 471
Personnel et comptes rattachés		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		
Etat et autres collectivités publiques		
Autres créances	1 472	349
Disponibilités		
Total	**2 077 740**	**2 121 820**

Capital Social

Le capital social est fixé à la somme de 265 904 408 €. Il est composé de 265 904 408 (1 € l'unité).

Le capital social de 265 904 408 € est entièrement libéré.

Les mouvements de l'exercice sont décrits ci-après :

	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2022	Valeur nominale
Actions ordinaires	265 904 407			**265 904 407**	€ 1,00
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote)					
Actions préférentielles	1			**1**	€ 1,00
Parts sociales					
Certificats d'investissement					
Total	**265 904 408**			**265 904 408**	

Variation des capitaux propres

Exprimé en K€

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Changement de méthode - IFC (1)	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Distribut. Dividendes	Clôture
Capital social ou individuel	265 904							265 904
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 389 823							2 389 823
Ecarts de réévaluation								
Réserve légale	20 407							20 407
Réserves statutaires ou contractuelles								
Réserves réglementées								
Autres réserves								
Dividendes								
Report à nouveau				4 252	(184 147)			(179 895)
Résultat de l'exercice	(184 147)	44 521			**184 147**			44 521
Subventions d'investissement		497						497
Provisions réglementées	69 862	26 514						96 376
TOTAL CAPITAUX PROPRES	***2 561 850***	***71 532***		***4 252***				***2 637 633***

(1) Suivant la recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC modifiée le 5 Novembre 2021 et l'interprétation de l'IFRIC (Comité d'interprétation des normes IFRS) de mai 2021, la société a changé de méthode pour déterminer ses engagements en termes d'indemnités de départ en retraite (ce sujet est développé dans le paragraphe "Engagement de fin de carrière").

INFORMATION SUR COMPTE DE RESULTAT

Provisions inscrites au Bilan

Exprimé en K€

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Changement de méthode - IFC	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers					
Provisions investissements					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires	69 862	30 150	3 636		96 376
- Dont majorations exceptionnelles de 30%					
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992					
Provisions implantation étranger après 1.1.1992					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
TOTAL (I)	***69 862***	***30 150***	***3 636***		***96 376***
Provisions pour litige	10 213	1 181	2 040		9 354
Provisions pour garanties	5 906				5 906
Provisions pour pertes sur marchés à terme (1)	76 193	139 643	47 963		167 873
Provisions pour amendes et pénalités	390	23	390		23
Provisions pour pertes de change	355	358			713
Provisions pour pensions	251 751	37 348	95 206	4 252	189 641
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretien					
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges (2)	156 675	348	130 305		26 718
TOTAL (II)	***501 483***	***178 900***	***275 904***	***4 252***	***400 227***
Provisions sur immos incorporelles	27 504	(0)	6		27 498
Provisions sur immos corporelles	7 349	0	1 982		5 367
Provisions sur titres mis en équivalence					
Provisions sur titres de participations	45 804	1 100			46 904
Provisions sur autres immos financières					
Provisions sur stocks	34 391	11 337	6 845		38 882
Provisions sur comptes clients	3 757	278	891		3 144
Autres provisions pour dépréciations					
TOTAL (III)	***118 804***	***12 714***	***9 725***		***121 794***
TOTAL GENERAL (I + II + III)	***690 149***	***221 764***	***289 264***	***4 252***	***618 398***
Dont dotations et reprises d'exploitation		172 182	220 086	4 252	
Dont dotations et reprises financières		19 432	65 542		
Dont dotations et reprises exceptionnelles		30 150	3 636		
dépréciations des titres mis en équivalence					

(1) dont provision pour Perte à Terminaison A6 - Dotation 138 664 K€ et Reprise 45 312 K€

(2) dont provision pour Rupture Conventionnelle Collective - Reprise 122 106 K€

Ventilation du chiffre d'affaires

Exprimé en K€

Ventilation du chiffre d'affaires	2022	2021	Variation
Répartition par secteur d'activité			
Production vendue biens	1 157 513	619 487	87%
Production vendue services	606 779	1 379 212	-56%
Répartition par marché géographique			
Chiffres d'affaires nets-France	1 700 609	1 959 882	-13%
Chiffres d'affaires nets-Export	63 683	38 817	64%
Chiffres d'affaires nets	***1 764 292***	***1 998 699***	***-12%***

Charges et produits exceptionnels

Exprimé en K€

Libellé	2022 Charges exceptionnelles	2022 Produits exceptionnels	2021 Charges exceptionnelles	2021 Produits exceptionnels
Produits Exceptionnels sur opération de gestion				0
Produits Exceptionnels sur cession actifs (1)		3 194		72
Produits Exceptionnels - autres (2)		1 873		9
Quote part de subvention d'investissement		55		
Amortissements Dérogatoires et Exceptionnels	30 150	3 636	20 642	2 626
Charges Exceptionnelles sur opération de gestion	51		46	
VNC des immobilisations corporelles cédées	542		60	
VNC des titres de participation cédés (3)	6 177			
Charges Exceptionnelles sur opération en capital	10			
TOTAL	***36 930***	***8 758***	***20 748***	***2 707***

Résultat exceptionnel (-Perte / +Profit) :	**-28 172**	**-18 041**

(1) dont 2828 K€ prix de cession CILAS

(2) Brevet SMECQ

(3) Sortie de titres CILAS

Charges financières

Exprimé en K€	2022 Montant	2021 Montant
Dotations financières - Provisions IDR	17 626	1 239
Dotations financières pour dépreciation - Titres de Participation	1 100	11 360
Dotations financières - Provisions pour risque CGE	348	221
Dotations financières - Perte de change	358	169
Intérêts et charges assimilées	8 472	3 130
Différences négatives de change	5 196	2 962
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total	**33 100**	**19 080**

Produits financiers

Exprimé en K€	2022 Montant	2021 Montant
Produits financiers de participations	5 633	1 995
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 916	2 184
Reprises sur provisions et transferts de charges	65 542	13 900
Différences positives de change	6 084	3 602
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total	**80 175**	**21 681**

Résultat financier (-Perte / +Profit) :	**47 075**	**2 600**

ETATS ANNEXES

Engagements de Fin de Carrière

Le montant des engagements de départs en retraite provisionné a été évalué selon la méthode dite "prospective avec salaires de fin de carrière", qui consiste, pour chaque salarié, à calculer la valeur actuelle des indemnités auxquelles ses états de service lui donneront droit lors de son départ en retraite.

(en K Euros)	31/12/2022
Engagement total des droits acquis	170 077
Abondement CET	3 440
Cout des services rendus non-reconnus	
Ecarts actuariels	
Engagements provisionnés au bilan	**173 517**

La variation de la provision s'analyse comme suit :

(en K Euros)	31/12/2022
Droits acquis durant la période	13 901
Droits utilisés durant la période	(29 954)
Changement d'hypothése	(39 537)
Amortissement des écarts actuariels	
Charge nette	**-55 590**
Changement d'estimation	
Changement de méthode	(4 252)
Variation de périmètre	
Variation de la provision	**(59 841)**

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

NOTE RELATIVE AUX FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les dépenses de recherche et développement qui sont financées par les clients organismes publics français ou autres sont parties intégrantes des coûts des contrats et suivent le régime des contrats. Les frais de développementet d'industrialisation sont inscrit à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de serieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ou de viabilité économique pour les projets de développement pluriannuels associatifs. En 2022, 36 924 K€ de frais d'industrialisation ont été immobilisés.

Le montant net des dépenses de recherche et développement enregistré en charges de l'exercice 2022 s'élève à 33 071 K€ pour les frais de recherche et développement autofinancés (Hors Crédit Impôt Recherche).

INFORMATION COMPLEMENTAIRE :

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Le Président, le Directeur général ne sont pas rémunérés au titre de leur mandat par la société.

Avance	Néant
Pensions	Néant
Jetons de présence	Néant

Engagements hors bilan

Exprimé en K€

Catégorie d'engagement	Total
Avals et cautions	
Cautions environnementales	6 793
Pour le compte du personnel	1
Loi 1975	43 412
Autres	10 041
A.Total engagements avals et cautions	**60 248**
Ligne de liquidité	
Commandes des fournisseurs d'immobilisations	15 717
B. Total autres engagements donnés	**15 717**
I. Total engagements donnés (A+B)	**75 965**
Avals et cautions	
Fournisseurs (retenue de garantie)	24 503
C.Total engagements avals et cautions	**24 503**
Commandes des fournisseurs d'immobilisations	
Caution de Loyer	41
Avance remboursable	50 000
D. Total autres engagements reçus	**50 041**
II. Total engagements reçus (C+D)	**74 544**

Cautions environnementales

La réglementation relative à la prévention des risques technologiques, naturels et à la réparation des dommages a amené la société Arianegroup SAS à constituer des garanties financières (arrêtés préfectoraux). Ces cautions représentent 6 793 K€ au 31 décembre 2022

Opérations de couverture

	Juste Valeur (k€)	Montant notionnel (K de devises)	<1 an	>1 an et +
Couvertures bilancielles				
Ventes à termes USD	(295)	(211)	(211)	
Achats à termes USD	80	138	138	
Ventes à termes CHF				
Achats à termes CHF	(2)	1 077	1 077	
Couvertures de flux futurs				
Ventes à termes USD	104	(10 410)	(9 011)	(1 398)
Achats à termes USD	(4)	669	669	
Ventes à termes CHF				
Achats à termes CHF				
TOTAL USD	**(115)**	**(9 813)**	**(8 415)**	**(1 398)**
TOTAL CHF	**(2)**	**1 077**	**1 077**	

Couverture des ventes

Arianegroup SAS couvre la partie de son carnet de commandes libellée en dollar US par des ventes à terme des devises à recevoir.
A ce titre 10,620 millions de dollars restent à livrer, soit 9,651 millions d'euros au taux couvert à fin 2022. L'écart du cours couvert par rapport à celui du 31 décembre 2022 présente une juste valeur de -0,192 millions d'euros.

Couverture des achats

Arianegroup SAS couvre les achats libellés en dollars US par des achats à terme des devises à livrer.

A ce titre, 0,807 millions de dollars, restant à acquérir sur des achats à terme non échus, soit 0,674 millions d'euros au taux couvert à fin 2022. L'écart du cours couvert par rapport à celui du 31 décembre 2022 présente une juste valeur de +0,0767 millions d'euros.

Arianegroup SAS couvre également les achats libellés en Francs Suisse CHF par des achats à terme.

A ce titre, 1,077 millions de francs suisse, restant à acquérir sur des achats à terme non échus, soit 1,098 millions d'euros au taux couvert à fin 2022. L'écart du cours couvert par rapport à celui du 31 décembre 2022 présente une juste valeur de - 0,004 millions d'euros.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Exprimé en K€

Impôts	Résultat avant impôt	Impôt Différé	Impôt Exigible	Résultat net après impôt
Résultat courant	51 732	9 206	10 033	32 494
Résultat exceptionnel	(28 172)		(7 277)	(20 895)
Participation des salariés aux fruit de l'expansion N				
Impôt à l'étranger				
Crédit d'impôt			(32 921)	32 921
TOTAL	***23 560***	***9 206***	***(30 165)***	***44 520***

Effectif Moyen

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie :

	Effectif moyen salarié		Effectif moyen mis à la disposition de l'entreprise		Effectif moyen global	
Effectif	**2022**	**2021**	**2022**	**2021**	**2022**	**2021**
Ingénieurs et Cadres	3 963	3 971			3 963	3 971
Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise	1 955	2 145			1 955	2 145
Ouvriers	533	563			533	563
Autres	382	327	96	112	478	439
TOTAL	***6 833***	***7 006***	***96***	***112***	***6 929***	***7 118***

SITUATION FISCALE LATENTE OU DIFFEREE

Exprimé en K€

Rubriques	BASE	Impôt Différé
IMPOT DU SUR :		
Provisions réglementées :		
* Amortissements dérogatoires	96 376	24 889
* Provision pour hausse des prix		
Changement méthode (avancement des couts) IFRS15		
Plus-values :		
* Immobilisations non amortissables	16 463	4 253
* Immobilisations amortissables	4 039	1 043
Provisions réglementées liées à l'APA :	11 999	3 099
TOTAL ACCROISSEMENTS	**128 877**	**33 284**
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :		
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :		
* Participation des salariés		
* Autres	(715)	(185)
A déduire ultérieurement :		
* Provision retraite apportée	74 705	19 294
* Provision retraite clôture	104 140	26 892
* Provision Convention Garantie Environnement apportée	20 332	5 250
* Provision Convention Garantie Environnement clôture	5 486	1 417
* Provision pour risques et charges apportées	559	144
* Provision pour risques et charges	175 828	45 407
* Provision pour stock	7 269	1 878
* Autres	2 578	666
TOTAL ALLEGEMENTS	**390 183**	**100 764**
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE		**67 480**

Les accroissements et allegements d'impots ont été calculés sur la base du dernier taux d'impots sur les sociétés votés en décembre 2019 (Loi 2019-1479 du 28/12/2019 publiée au Journal Officiel n° 0302 du 29/12/2019).

	2023
IS – Article 219 CGI	25,00%
Contribution sociale – Article 235 ter ZC	3,30%
Contribution Except. – Art 1 Loi Finance rectificative 2017	
Taux retenus pour calcul des Impots latents	**25,83%**

Crédit-bail

Exprimé en K€	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
Valeur d'origine	**69 297**	**357 845**			**427 142**
Amortissements : (1)					
· Cumuls exercices antérieurs		24 364			**24 364**
· Dotation de l'exercice		16 422			**16 422**
Total		**40 785**			**40 785**
Redevances payées :					
· Cumuls exercices antérieurs		31 935			**31 935**
· Exercices		28 488			**28 488**
Total		**60 423**			**60 423**
Redevances restant à payer :					
· A 1 an au plus		28 909			**28 909**
· A plus d'1 an et 5 ans au plus		153 625			**153 625**
· A plus de 5 ans		280 728			**280 728**
Total		**463 261**			**463 261**
Valeur résiduelle : (2)		**0**			**0**
Total		**0**			**0**
Montant pris en charge dans l'exercice		28 488			**28 488**

(1) Dotation de l'exercice et dotation exercices anterieurs qui auraient été enregistrées pour ces biens s'ils avaient été acquis, mode d'amortissement linéaire sur 17 ans pour Issac et 25 ans pour celui des Mureaux

(2) Selon contrat (l'unité est l'Euro), le prix d'achat résiduel est de 1 Euro

MAZARS ERNST & YOUNG et Autres

ArianeGroup S.A.S.

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense cedex
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ArianeGroup S.A.S.

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société ArianeGroup S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décisions collectives des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ArianeGroup S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 6 « Engagements de retraite » de la partie « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les impacts du changement de méthode sur les engagements de retraite faisant suite à la modification de la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats à long terme**

Votre société constate les résultats sur les contrats de longue durée selon les principes et les modalités décrits dans la note 4 de la partie « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels. Cette note précise que votre société comptabilise certains de ses contrats au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée, en fonction de la nature des prestations vendues, majoritairement sur la base des coûts engagés, ou selon les jalons techniques atteints. Cette méthode nécessite une estimation des données à terminaison, évaluées sur la base des paramètres internes au contrat retenu et en utilisant des données historiques et/ou prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une correcte estimation du degré d'avancement de la réalisation. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses établies par la direction sur lesquelles se fonde l'évaluation des résultats à terminaison, à revoir les calculs effectués par votre société et à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

- **Provisions pour risques et charges**

S'agissant des provisions pour risques et charges, nous avons apprécié les méthodes et les hypothèses selon lesquelles ces provisions ont été constituées et vérifié que les notes 4, 5, 6, 7 et 10 de la partie « Règles et méthodes comptables » ainsi que la note « Provisions inscrites au Bilan » de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée.

- **Valorisation du fonds commercial et des titres de participation**

Les notes 1-1-1°, 1-3 et 1-4 de la partie « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels exposent les règles et les méthodes comptables relatives respectivement à l'évaluation des fonds de commerce et des immobilisations financières. Nous avons examiné la méthodologie retenue et apprécié le caractère raisonnable des estimations utilisées par votre société pour réaliser les tests d'évaluation, tels que décrits dans les notes 1-3 « Test de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » et 1-4 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie « Observation », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 12 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS	ERNST & YOUNG et Autres
Jean-Luc Barlet	Jean-Christophe Goudard

COMPTES ANNUELS au 31/12/2022

ArianeGroup SAS
51 ROUTE DE VERNEUIL
78130 LES MUREAUX

Sommaire

BILAN
Bilan - Actif
Bilan - Passif
COMPTE DE RESULTAT
Compte de Résultat
Compte de Résultat (suite)
ANNEXES
Faits Caractéristiques
Règles et Méthodes Comptables
INFORMATION SUR BILAN
Immobilisations
Amortissements
Filiales et Participations
Liste des Filiales et des Participations
Etats des Echéances des Créances et des Dettes
Sociétés Liées et Participations
Charges et Produits Constatés d'Avance
Charges à Payer et Produits à Recevoir
Capital Social
Variation des Capitaux Propres
INFORMATION COMPTE DE RESULTAT
Provisions Inscrites au Bilan
Ventilation Chiffre d'affaires
Charges et Produits Exceptionnels
Charges et Produits Financiers
ETATS ANNEXES
Engagements de Fin de Carrière
Note Relative RTDI
Engagements Hors Bilan
Opérations de Couverture
Ventilation de l'Impôt sur les Bénéfices
Effectif Moyen
Situation Fiscale Latente ou Différée
Crédit-Bail

BILAN

Bilan actif

Exprimé en K€

BILAN-ACTIF	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement	82 969	4 551	78 418	
Concessions,brevets et droits similaires	80 019	67 844	12 175	16 626
Fonds commercial	3 758 117	27 485	3 730 632	3 730 632
Autres immobilisations incorporelles	108 580	34 571	74 009	40 071
Avances sur immobilisations incorporelles	1 143		1 143	907
TOTAL immobilisations incorporelles	***4 030 829***	***134 452***	***3 896 377***	***3 788 235***
Terrains	69 952	6 422	63 529	63 500
Constructions	312 135	122 917	189 219	196 321
Installations techniques, matériel	330 377	155 812	174 565	122 227
Autres immobilisations corporelles	78 040	54 702	23 338	24 920
Immobilisations en cours	211 732		211 732	313 080
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	***1 002 235***	***339 853***	***662 382***	***720 049***
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	98 022	46 904	51 119	58 396
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	0		0	
Prêts	45 189		45 189	46 183
Autres immobilisations financières	661		661	661
TOTAL immobilisations financières	***143 873***	***46 904***	***96 969***	***105 239***
Total Actif Immobilisé (II)	***5 176 936***	***521 208***	***4 655 728***	***4 613 523***
Matières premières, approvisionnements	77 300	16 684	60 616	54 365
En cours de production de biens	434 103	4 259	429 844	440 306
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	184 743	17 939	166 804	164 933
Marchandises				
TOTAL Stock	***696 146***	***38 882***	***657 264***	***659 604***
Avances et acomptes versés sur commandes	671 322		671 322	621 617
Clients et comptes rattachés	2 250 061	3 144	2 246 917	2 265 505
Autres créances	987 166		987 166	670 106
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	***3 908 548***	***3 144***	***3 905 404***	***3 557 228***
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres:				
Disponibilités	672		672	1 501
TOTAL Disponibilités	***672***		***672***	***1 501***
Charges constatées d'avance	7 793		7 793	3 661
Total Actif Circulant (III)	***4 613 159***	***42 026***	***4 571 133***	***4 221 995***
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Prime de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)	715		715	355
Total Général (I à VI)	***9 790 810***	***563 234***	***9 227 576***	***8 835 873***

Bilan passif

Exprimé en K€

BILAN-PASSIF		31/12/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel	dont versé : 265 904	265 904	265 904
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		2 389 823	2 389 823
Ecarts de réévaluation	dont écart d'équivalence 0		
Réserve légale		20 407	20 407
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0		
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0		
TOTAL Réserves		**20 407**	**20 407**
Report à nouveau		(179 895)	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		**44 521**	**(184 147)**
Subventions d'investissement		497	
Provisions réglementées		96 376	69 862
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		***2 637 633***	***2 561 850***
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées		52 112	52 112
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		***52 112***	***52 112***
Provisions pour risques		183 869	93 727
Provisions pour charges		216 359	407 755
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		***400 227***	***501 483***
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		416	47
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs : 0	12 620	5 526
TOTAL Dettes financières		***13 036***	***5 572***
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		4 723 891	4 463 944
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		644 936	565 645
Dettes fiscales et sociales		662 406	613 231
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			9
Autres dettes		49 029	16 117
TOTAL Dettes d'exploitation		***6 080 263***	***5 658 946***
Produits constatés d'avance		43 643	55 580
TOTAL DETTES (IV)		***6 136 942***	***5 720 098***
Ecart de conversion Passif (V)		661	331
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)		***9 227 576***	***8 835 873***

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat

Exprimé en K€

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2022			31/12/2021
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens	1 129 422	28 091	1 157 513	619 487
Production vendue services	571 187	35 592	606 779	1 379 212
Chiffres d'affaires nets	***1 700 609***	***63 683***	***1 764 292***	***1 998 699***
Production stockée			7 245	56 565
Production immobilisée			88 286	64 050
Subventions d'exploitation			6 828	1 452
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			222 885	38 740
Autres produits			14 071	13 493
Total des produits d'exploitation (I)			***2 103 608***	***2 173 000***
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				372
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			59 396	48 230
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			5 086	(4 918)
Autres achats et charges externes			1 076 430	1 346 934
Impôts, taxes et versements assimilés			37 184	39 542
Salaires et traitements			460 963	428 906
Charges sociales			208 555	199 259
Dotations d'exploitation – sur immobilisations – Dotations aux amortissements			73 468	68 969
Dotations d'exploitation – sur immobilisations – Dotations aux provisions				29 385
Dotations d'exploitation – Sur actif circulant : dotations aux provisions			11 614	12 774
Dotations d'exploitation – Pour risques et charges : dotations aux provisions			160 568	199 370
Autres charges			5 420	2 230
Total des charges d'exploitation (II)			***2 098 683***	***2 371 053***
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			4 925	(198 054)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			268	473
Produits financiers de participations			5 633	1 995
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			2 916	2 184
Reprises sur provisions et transferts de charges			65 542	13 900
Différences positives de change			6 084	3 602
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			***80 175***	***21 681***
Dotations financières aux amortissements et provisions			19 432	12 988
Intérêts et charges assimilées			8 472	3 130
Différences négatives de change			5 196	2 962
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			***33 100***	***19 080***
RÉSULTAT FINANCIER			47 075	2 600
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			51 732	(195 926)

Compte de résultat (suite)

Exprimé en K€

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 123	81
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 636	2 626
Total des produits exceptionnels (VII)	***8 758***	***2 707***
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	51	46
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	6 729	60
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	30 150	20 642
Total des charges exceptionnelles (VIII)	***36 930***	***20 748***
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	**(28 172)**	**(18 041)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	(20 961)	(29 821)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	***2 192 542***	***2 197 387***
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	***2 148 021***	***2 381 534***
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	***44 521***	***(184 147)***

ANNEXES

Faits caractéristiques

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS le 31/12/2022 – ACTIVITE PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE

1.1 Activité de la Société au cours de l'exercice

Les faits marquants intervenus sont les suivants :

a) Corporate

Le Conseil d'administration d'ArianeGroup Holding ("**AGH**") a été informé et a autorisé en 2022 conformément aux statuts de la Société les opérations suivantes :

- Fermeture, fin mars 2022, du site ArianeGroup de Paris 15ème (Tour Cristal), après le transfert du siège social intervenu en 2021 et le transfert des derniers salariés présents sur le site en 2022 vers le site des Mureaux ;
- Signature avec la société URBASOLAR de contrats en vue de l'implantation sur les sites de Vernon, Les Mureaux, Toulouse, Saint-Médard-en-Jalles centre, Saint-Médard-en-Jalles Issac et Le Haillan de panneaux photovoltaïques afin de fournir de l'électricité pour les besoins propres de la société ;
- Signature avec la société URBASOLAR d'un contrat relatif à la fourniture d'électricité de source photovoltaïque issue de panneaux situés sur l'agglomération toulousaine ;
- Signature d'un accord de coopération entre Airbus, Safran et ArianeGroup relatif au domaine de l'Hydrogène pour applications aéronautiques (HACA) ;
- Finalisation de la cession de la participation majoritaire (63%) détenue par AGS dans la filiale CILAS, spécialisée dans les lasers, à HMS Laser (société commune créée entre Safran et MBDA). La cession a été réalisée en novembre 2022 ;
- Étude du projet d'accueil, sur le site de Toulouse, d'activités de production de paracétamol réalisées par la société Ipsophene (décembre 2022).

Un événement climatique majeur (tempête de grêle) survenu le 20 juin sur le site de St-Médard-en-Jalles a conduit à un arrêt provisoire de la production sur le site. Plus de 130 bâtiments ont été touchés, la société ArianeGroup SAS est couverte par une assurance dommages et perte d'exploitation à concurrence de 100m€ avec une franchise à 10m€. Sur la base du principal scénario de reprise des activités mises à l'arrêt, le management considère que l'exposition financière résiduelle de la société devrait être limitée. Les différents experts sont à l'œuvre sur ce dossier.
Le programme de transformation "SHIFT" s'est poursuivi tout au long de l'année 2022, axé sur ses 3 piliers majeurs : amélioration de la compétitivité, tenue des engagements et préparation du futur. En lien avec l'accord de Rupture Conventionnelle Collective (RCC) autorisé par le Conseil en 2021, un travail de réduction des effectifs dits de "structure" a été mené tout au long de l'année 2022. 525 postes ont été supprimés au sein d'AGS dans ce cadre et 278 employés ont bénéficié du dispositif de RCC.
La revue annuelle détaillée du plan stratégique d'ArianeGroup a été menée en septembre. Cette revue a confirmé les orientations de l'entreprise sur ses axes de développement majeurs (dits "Key Strategic Initiatives"), notamment dans le domaine de l'hydrogène, du vol spatial habité, de l'hypersonique et de la surveillance de l'espace, tout en confirmant la feuille de route dans le domaine des lanceurs civils et défense. Une revue complémentaire a été effectuée spécifiquement dans le domaine de l'hydrogène.

Le Conseil d'Administration d'AGH a autorisé les nominations suivantes :

- octobre 2022 : nomination de M. Pierre Vignando en tant que Directeur Général de la filiale CILAS (SA) qui a assuré la direction de la filiale jusqu'à sa cession, succédant à M. Pierre Faucoup, Président Directeur Général ;
- décembre 2022 : nomination de M. Michaël Mamou en tant que Directeur Général et de M. Pierre Vignando en qualité de Président de la filiale Pyroalliance (SA), succédant à M. Vincent Peypoudat, Président Directeur Général ;
- décembre 2022 : nomination de M. Thibault Cheviron en tant que Président Directeur Général de Nuclétudes succédant à Mme Véronique Kayser, cette nomination prenant effet en février 2023.

b) Programmes Civils

Les principaux événements relatifs aux programmes civils sont les suivants :

Ariane 5 - 3 lancements en 2022

3 vols Ariane 5 ont été réalisés avec succès, démontrant l'excellent niveau de fiabilité du lanceur portant ainsi à 115 le nombre de lancements d'Ariane 5. Le 13 décembre 2022, ont notamment été placés avec succès 3 satellites majeurs en orbite géostationnaire au cours du même lancement : un satellite météorologique de nouvelle génération pour Eumetsat et une paire de satellites de télécommunications pour l'opérateur américain Intelsat.
2 lancements restent à effectuer avant la fin d'exploitation d'Ariane 5.

Ariane 6

En 2022, Arianespace a remporté plusieurs succès commerciaux significatifs pour le futur lanceur Ariane 6 :

- à l'occasion du Symposium international de l'espace à Colorado Springs (États-Unis), Arianespace et Amazon (USA) ont annoncé la signature d'un contrat portant sur 18 lancements d'Ariane 6 (en version lourde Ariane 64) depuis Kourou pour la mise en orbite d'une partie des satellites de la constellation Kuiper. Il s'agit du plus important contrat de service de lancement signé par Arianespace au cours de ses 42 années d'existence ;
- un contrat avec l'opérateur Intelsat (USA) a été signé pour un lancement Ariane 64 (version lourde) destiné au déploiement de 2 nouveaux satellites géostationnaires.

Le développement du lanceur s'est poursuivi avec le franchissement de jalons significatifs :

- au mois d'octobre, la première mise à feu avec succès de l'étage supérieur réallumable ("Hot Firing Tests") sur le site de l'agence spatiale allemande DLR à Lampoldshausen, pour une campagne d'essais qui doit se poursuivre en 2023 ;
- l'intégration mécanique complète ("Combined Test Model-CTM") des divers éléments du lanceur A6 sur le pas de tir en vue du démarrage des essais combinés en 2023 ;
- la qualification des ESR ("Equipped Solid-Rocket boosters") et de l'étage inférieur LLPM ("Lower Liquid-Propulsion Module") ;
- le premier vol du lanceur VEGA-C le 13 juillet 2022 ayant permis de démontrer le bon fonctionnement du moteur P120C, commun à VEGA et aux ESR d'Ariane 6 ;
- la certification de navigabilité du bateau "Canopée" qui acheminera les composants d'Ariane 6 d'Europe vers Kourou.
- au cours de l'exercice 2022 la date du premier vol Ariane 6 a été décalée du quatrième trimestre 2022 au quatrième trimestre 2023. Au niveau financier, ce report a engendré une importante dégradation du résultat de l'exercice, incluant une dotation complémentaire de la perte à terminaison du programme.

Lors de la CMIN22, en novembre, la France, l'Allemagne et l'Italie ont signé une déclaration commune sur le futur de l'exploitation des lanceurs en Europe. Ce document définit les principes et le calendrier afin de traiter les priorités suivantes :

- le modèle d'exploitation des lanceurs Vega et Ariane en phase stabilisée ;
- le rôle des micro-lanceurs développés par le secteur privé ;
- la révision du cadre légal gouvernant les lanceurs.

L'Allemagne, l'Italie et la France ont par ailleurs confirmé leur soutien financier à la fin du développement Ariane 6, y compris dans sa version dite A64 block 2, nécessaire pour les lancements à réaliser dans le cadre du contrat Kuiper.

Programmes futurs

Dans le cadre de la préparation de l'avenir, ArianeGroup a été retenu en 2022 par la Commission européenne pour mener deux projets d'envergure dans le cadre du programme "Horizon Europe" :

- Le projet ENLIGHTEN ("European iNitiative for Low cost, Innovative & Green High Thrust Engine"), relatif aux futurs moteurs réutilisables à bas coût du programme Prometheus ;
- Le projet SALTO ("reuSable strAtegic space Launcher Technologies & Operations"), relatif aux essais prévus en 2024 au Centre spatial ESRANGE (Suède) pour l'atterrissage vertical de Themis, le prototype d'étage de lanceur réutilisable développé par ArianeGroup.

Prometheus et Themis contribueront à la réalisation du nouveau mini lanceur réutilisable Maia développé par MaiaSpace.
La première mise à froid du moteur Prometheus a eu lieu en juin 2022 et son premier allumage avec succès sur l'étage Themis en septembre 2022 sur le site de Vernon.
Le développement du "Kick-Stage" Astris, utilisant le moteur Berta s'est poursuivi.
Enfin le concept SUSIE ("Smart Upper Stage for Innovation Exploration") a été dévoilé à l'occasion du congrès international astronautique (IAC) de septembre 2022.

c) Programmes Défense

Concernant la composante océanique de la dissuasion nucléaire française, un soutien sans faille a été apporté à la marine nationale, dans un contexte de tensions géopolitiques dues au conflit russo-ukrainien.

Le programme de développement du M51.3 s'est poursuivi conformément au planning et tous les essais au banc ont été réalisés, en vue de la qualification prévue en 2023. La confiance du client a été renouvelée au cours de l'année à travers l'affermissement de tranches conditionnelles et d'une prise de commande significative pour les activités dissuasion.

La préparation du futur a également été assurée au travers du programme Hyperion dont le point-clé de faisabilité a été franchi avec succès.

Sur les autres programmes :

- AGS a poursuivi ses travaux dans le cadre de la feuille de route hypersonique tout au long de l'exercice, et notamment concernant le démonstrateur de planeur hypersonique baptisé V-Max (Véhicule Manoeuvrant eXpérimental) et les possibles évolutions ;
- les activités de surveillance de l'espace se sont poursuivies, notamment avec la signature de contrats avec le Commandement de l'Espace des Forces armées françaises ainsi qu'à l'export ;
- concernant l'installation SECOIA portant sur la destruction des munitions de la première guerre mondiale, la destruction des munitions dites "Croix Bleues" s'est déroulée de manière nominale en 2022. Des évolutions sont prévues pour permettre la qualification d'autres types de munitions en vue de leur destruction ;
- enfin, un contrat export a été remporté auprès de la Corée du Sud pour des pièces en matériaux composites.

d) Produits Équipements et Services

Le module de service européen ("European Service Module"), composant du véhicule NASA "Orion Multi Purpose Crew Vehicle") a réalisé avec succès son premier vol sur la mission Artemis 1 pour le compte de la NASA après un lancement le 16 novembre.
La demande de composants (pièces métalliques et volets de tuyère) pour le moteur M88 du Rafale a été soutenue en 2022 et se poursuivra au-delà de 2023.
Dans le cadre des activités hydrogène, ArianeGroup a signé en 2022 un contrat avec Airbus pour le développement d'infrastructures pour le ravitaillement du futur démonstrateur d'avion ZEROe qui utilisera l'hydrogène comme principale source d'énergie.
Enfin, AGS a été retenue, dans le cadre de la constellation Kuiper d'Amazon, pour fournir des divergents composite pour la tuyère du moteur RL10C-X qui équipera le lanceur Vulcan d'United Launch Alliance. Il s'agit du plus important contrat de production de divergents (116 unités) obtenu par AGS.

1.2 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Cession de la société Cilas. Les éléments nécessaires à la détermination du prix définitif ont été communiqués par les acquéreurs à ArianeGroup et conduiraient à un ajustement négatif du prix provisoire. Les éléments sous-jacents à cette proposition d'ajustement sont en cours d'étude par ArianeGroup.

1.3 Évolution prévisible de la situation de la Société

- 6 lancements étaient prévus pour l'année 2023 : 2 lancements Ariane 5, le vol inaugural Ariane 6 et 4 lancements Vega.
- Suite à l'échec du vol Vega-C (VV22) le 21 décembre 2022, une commission d'enquête indépendante a été mise en place par Arianespace et l'ESA. Les conclusions de la commission d'enquête seront rendues le 3 mars. Le manifeste des lancements Vega devra être revu à la lumière de ces conclusions.
- Concernant Ariane 6, la fin du développement sera centrée sur la campagne d'essais combinés à Kourou, sur la qualification de tous les sous-ensembles et, finalement, du système en vue du premier vol.

Pour les activités Défense, la fin de la qualification de M51.3 est programmée en 2023.

Les informations ci-après constituent l'annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022
dont le total est de 9 227 576,18 K€ et le résultat s'élève à 44 521 K€
L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

Méthodes comptables :

Les comptes sociaux au 31/12/2022 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement de l'ANC 2014-03 relatif au plan comptable général et des règlements de l'ANC le modifiant.
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Suivant la recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC modifiée le 5 Novembre 2021 et l'interprétation de l'IFRIC (Comité d'interprétation des normes IFRS) de mai 2021, la société a changé de méthode pour déterminer ses engagements en termes d'indemnités de départ en retraite (ce sujet est développé dans le paragraphe "Indemnités de départ en retraite" du chapitre suivant).

Seules sont exprimées les informations significatives.
Sauf mention, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

1 - IMMOBILISATIONS

1 -1 Immobilisations incorporelles :

1-1-1 Fonds commercial :

Les fonds de commerce relatifs aux branches d'activités apportés au titre du projet Arianegroup sont valorisés sur la base du traité d'apport en considérant une approche DCF et une approche par les multiples.

Les fonds de commerce sont composés d'éléments incorporels relevant de la clientèle (contrat clients et carnet de commande) et également de la technologie.
La durée d'utilisation de ces fonds est indéfinie. Ils ne sont donc pas amortis.

1-1-2 Autres immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont pour l'essentiel constituées de brevets, licences et de logiciels acquis ou produits par l'entreprise. Les coûts des logiciels acquis sont inscrits au poste "concessions et droits similaires" lors de leur mise en service. Ils apparaissent au poste "immobilisations incorporelles en cours" jusqu'à cette date.

Les frais de développement et d'industrialisation sont inscrits à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de serieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ou de viabilité économique pour les projets de développement pluriannuels associatifs

Amortissements

Le mode d'amortissement retenu pour obtenir les valeurs nettes comptables économiquement justifiées est l'amortissement linéaire.
Les durées d'utilisation retenues sont :

- Brevets, licences, de 3 à 20 ans,
- Logiciels, de 1 à 5 ans,
- Autres immobilisations incorporelles, de 5 à 10 ans.

1 -2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique ou de production (hors frais financiers) diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont basés sur les durées d'utilité des actifs et calculés suivant le mode linéaire ou dégressif. Les taux appliqués prorata temporis sont détaillés ci-dessous :

- Constructions : entre 15 et 40 ans,
- Installations techniques : entre 10 et 20 ans,
- Matériel, outillage : entre 5 et 15 ans,
- Autres immobilisations : entre 3 et 15 ans.

Les immobilisations acquises figurant à l'actif du bilan sont amorties selon le mode linéaire.
La différence entre l'amortissement total et l'amortissement linéaire est considérée comme dérogatoire et figure au passif au poste provision réglementée.
Pour les immobilisations apportées au 30.06.2016, la durée résiduelle d'amortissement a été conservée.

1 -3 Test de dépréciation (immobilisations corporelles et incorporelles) :

Pour les actifs amortis, si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur sur un actif, la société effectue un test de dépréciation.

Pour les actifs non amortis, un test de dépreciation est réalisé à chaque clôture annuelle.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'utilité.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'utilité est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour le Groupe.

Pour les fonds commerciaux, les actifs affectés à des programmes, projets ou familles de produits, les flux de trésorerie futurs attendus sont projetés sur la durée de vie des programmes ou des projets de développement, plafonnée à 40 ans, et sont actualisés au taux de référence, majoré pour certains programmes ou projets d'une prime de risque spécifique. Le taux d'actualisation de référence retenu est de 7 %.

1 -4 Immobilisations financières :

La valeur brute des participations et autres titres immobilisés est constituée du coût d'achat hors frais accessoires.

Les titres de participations apportés en phase 1 et phase 2 à Arianegroup ont été valorisés selon la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés ou « discounted free cash flow method » selon la terminologie anglo-saxonne (DCF).

Lorsque la quote-part détenue dans une société, valorisée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, est inférieure à la valeur brute des titres de ladite entité, une dépréciation est constituée.

A défaut de disposer de flux de trésorerie actualisés, une dépréciation est enregistrée lorsque des pertes de valeur apparaissent par référence à l'actif net comptable.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de dépréciations si leur caractère recouvrable est incertain.

2 - STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de matières premières, de marchandises et d'autres approvisionnements sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Leur valeur brute comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achats.

Les produits fabriqués et les études en cours sont valorisés en coût de production comprenant les consommations et charges directes et indirectes de production ainsi que les amortissements des biens utilisés. Les frais financiers sont toujours exclus de la valorisation des stocks ainsi que les frais de recherche et de développement et d'administration générale.

Les travaux en cours comprennent le coût d'acquisition des matières premières et de la sous-traitance, l'ensemble des charges directes et indirectes de production et des charges directes hors production spécifiques aux contrats ainsi qu'une quote-part appropriée de frais généraux.

Conformément à la pratique dans notre type d'industrie, les travaux en cours correspondent à des coûts se rapportant à des contrats dont les cycles de production excèdent une année et dont la réalisation peut dépasser l'année qui suit l'exercice considéré.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont constituées en tenant compte du prix du marché, des perspectives de vente mais aussi du risque lié à l'obsolescence, apprécié par rapport à des niveaux de stocks objectifs.

Pour les dépenses déjà réalisées, les pertes probables sur les contrats en cours font l'objet d'une provision pour dépréciation des travaux en cours.

3 - PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent les amortissements dérogatoires.

4 - RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET APPREHENSION DU RESULTAT

CONTRATS A LONG TERME :

La société ArianeGroup SAS comptabilise certains de ses contrats au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée, en fonction de la nature des prestations vendues, selon les jalons techniques atteints, ou sur la base des coûts engagés. Cette méthode nécessite une estimation des données à terminaison évaluées sur la base des paramètres internes au contrat retenu et en utilisant des données historiques et/ou prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une correcte estimation du degré d'avancement de la réalisation.
Les travaux sont évalués au coût de production c'est à dire le coût direct de la main-d'œuvre et des achats de sous-traitance, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat.

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaires afin de couvrir les risques et obligations de la Société est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en provision pour pertes à terminaison.

5 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les risques et charges identifiés jusqu'à la date de l'arrêté des comptes ont été couverts par des provisions et notamment :

- Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière (voir paragraphe 6),
- Les engagements au titre des médailles du travail (voir paragraphe 7),
- Les frais pour remise en conformité des locaux, machines ou installations avec la réglementation relative à l'amiante ou à l'environnement,
- Les pertes à terminaison relatives à des travaux non encore exécutés à la clôture, ou à des pertes futures sur les contrats, dans la limite de nos engagements.
- Les provisions pour litiges sont principalement sociales.

6 - ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les indemnités de départ, prestations et charges assimilées sont calculées dans le respect :

- De la Convention Collective de la métallurgie,
- Des différents accords d'entreprise.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « méthode des Unités de Crédit Projetées». Les droits sont répartis individuellement sur les dernières années d'ancienneté qui ont donné lieu à l'acquisition de nouveaux droits, conformément au document de travail publié par l'IFRIC en mai 2021 et validé par l'IAS Board en juin 2021.

En règles françaises, l'ANC a également été saisie du sujet, dans la mesure où les dispositions figurant dans sa recommandation 2013-02 sur les retraites sont fortement inspirées d'IAS 19 ou permettent de s'y référer. Suivant la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC modifiée le 5 novembre 2021, la Société a donc changé de méthode pour déterminer ses engagements. Les calculs en normes françaises ont été réalisés selon la nouvelle interprétation.

L'impact du changement de méthode représente une diminution de l'engagement de 4,252 M€. Pour rappel, au 31 décembre 2021, la provision au titre des engagements retraites s'élevait à 228,725 M€.

Les engagements ainsi évalués, net des éventuels actifs de couverture, font l'objet d'une provision au passif du bilan.

Au 31 décembre 2022, les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sociaux sont les suivantes :

	AG SAS
Taux d'inflation	2,20%
Taux d'actualisation	3,60%
Table de mortalité	Table TV 2016-2018
Age de départ en retraite Non Cadre	62 ans
Age de départ en retraite Cadre	64 ans
Taux de charges sociales	52%

Taux de revalorisation des salaires :

Les taux ont été uniformisés sur la base d'une étude effectuée par la Direction des Ressources Humaines avec un taux moyen de 3 % sur l'exercice 2022.

Tables de mobilité :

Les taux annuels moyens de mobilité ont également été uniformisés sur la base de l'historique des départs des exercices 2017 à 2019, en retenant des taux distincts pour les cadres et les non cadres.

Pour le personnel exclu de l'accord de cessation anticipée d'activité les modalités de départ sont considérées à 100 % en départ volontaire (ex Safran).

L'écart actuariel déterminé est reconnu directement durant l'année de survenance par compte de résultat.

7 - PROVISIONS POUR MEDAILLE DU TRAVAIL

L'entreprise comptabilise une provision sur les médailles du travail conformément à la Recommandation CNC n° 03-R.01 (avis CNC n°2004-05, §2).

La provision est calculée:

- sur la base des salariés présents au 31 décembre 2022,
- au fur et à mesure du temps de présence des salariés, en fonction de la probabilité que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille,
- en prenant en compte la gratification qui correspond à l'échelon à venir,
- en considérant que tous les salariés demandent la médaille du travail,
- en actualisant les montants.

L'écart actuariel déterminé est reconnu directement durant l'année de survenance par compte de résultat.

8 - OPERATIONS EN DEVISES

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en Euro au cours du mois de la transaction.

A la date de clôture, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et le cas échéant une provision pour pertes de change est comptabilisée.

9 - UTILISATION D'ESTIMATIONS

Ces comptes sociaux impliquent que la société fasse un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, dans le cadre des principes comptables appliqués, qui affectent les actifs, les passifs, les notes sur les actifs et les passifs potentiels à la date des comptes, ainsi que les produits et charges enregistrés pendant l'exercice. La société revoit ses estimations de manière régulière. Des évènements et des changements de circonstances peuvent conduire à des estimations différentes, et les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

L'usage des estimations ou hypothèses concerne en particulier :

- Les prévisions de résultats à terminaison pour les contrats long terme,
- La valorisation des engagements de retraite et prestations assimilées,
- La valorisation des participations selon la méthode des DCF,
- La valorisation des dépenses probables découlant des obligations de réhabilitation de site.

10 - ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

Des travaux ont été menés par la société Mavesa Environnement afin d'estimer les coûts de réhabilitation en poursuite d'activité ou en cessation d'activité. Les solutions techniques sont mises en œuvre après approbation par l'administration.

Les dépenses probables découlant d'obligations de réhabilitation sont provisionnées.

Les hypothèses conduisent à retenir un taux d'actualisation de 3,60 % pour la clôture des comptes 2022.

11 - CONSOLIDATION

Identité de l'entité qui inclut l'entité dans son périmètre de consolidation par intégration globale :

ARIANEGROUP HOLDING SAS (RCS : 519 032 171)

51-61 Route de Verneuil

78130 Les Mureaux

Conformément à l'article L 233-17 du code du commerce et à l'article 248-13 du décret du 23 mars 1967, la société est exemptée en tant que mère de sous-groupe d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe.

En effet :

- ni un, ni plusieurs actionnaires représentant au moins 10 % du capital ne se sont opposés à cette exemption,
- les comptes individuels de la société, ainsi que ceux des sociétés qu'elle contrôle et sur lesquelles elle exerce une influence notable sont intégrables dans les comptes consolidés de l'ensemble le plus grand (Arianegroup Holding SAS), la liste des sociétés est : Nuclétudes, Sodern, Pyroalliance, APP Beheer BV, Europropulsion, Régulus, Eurocryospace GIE et Eurocryospace France GIE,
- les comptes consolidés de l'ensemble le plus grand (Arianegroup Holding SAS), dont le siège est situé 51-61 Route de Verneuil 78130 Les Mureaux, sont établis en conformité avec la Directive n°83-349 du 13 juin 1983 du Conseil des communautés européennes. Les comptes de cette société sont inclus dans les comptes consolidés et publiés des groupes Airbus et Safran.

12 - CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

13 - INTEGRATION FISCALE ET IMPOTS SUR LES BENEFICES

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A et suivants du Code Général des Impôts mis en place par ArianeGroup Holding SAS société immatriculée Versailles sous le RCS 519 032 171, depuis le 1er janvier 2017.

La convention d'intégration fiscale conclue avec ArianeGroup Holding prévoit que la filiale calcule et comptabilise sa charge d'impôt selon le principe de la neutralité fiscale et règle sa dette d'impôt à ArianeGroup Holding SAS, société tête de Groupe.

INFORMATION SUR BILAN

Immobilisations

Exprimé en K€

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	
			Réévaluation	Acqu. et apports
Frais d'établissement et de développement (I)		***447***		
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		***3 906 035***		***40 234***
Terrains		68 831		0
Constructions	Sur sol propre	118 718		0
	Sur sol d'autrui	179 638		0
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		253 661		(0)
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	1 240		0
	Matériel de transport	683		0
	Matériel de bureau et mobilier informatique	69 685		0
	Emballages récupérables et divers	108		
Immobilisations corporelles en cours		313 080		82 263
Avances et acomptes				
	TOTAL (III)	***1 005 644***		***82 263***
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		104 199		
Autres titres immobilisés				0
Prêts et autres immobilisations financières		46 844		1 379
	TOTAL (IV)	***151 043***		***1 379***
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	***5 063 169***		***123 876***

Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
		Virement	Cession		Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement (I)		***(82 522)***		***82 969***	
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		***(1 590)***		***3 947 859***	
Terrains		(1 121)		69 952	
Constructions	Sur sol propre	(11 399)	39	130 078	
	Sur sol d'autrui	(2 508)	89	182 058	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		(77 799)	1 083	330 377	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	(10)		1 250	
	Matériel de transport	(220)	348	555	
	Matériel de bureau et mobilier informatique	(6 442)		76 127	
	Emballages récupérables et divers			108	
Immobilisations corporelles en cours		183 611		211 732	
Avances et acomptes					
	TOTAL (III)	***84 113***	***1 559***	***1 002 235***	
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations			6 177	98 022	
Autres titres immobilisés				0	
Prêts et autres immobilisations financières			2 373	45 850	
	TOTAL (IV)		***8 550***	***143 873***	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		***10 109***	***5 176 936***	

Amortissements

Exprimé en K€

Cadre A	SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement (I)		***447***	***4 104***		***4 551***
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		***90 297***	***12 106***		***102 403***
Terrains		5 325	1 093		6 418
Constructions	Sur sol propre	42 992	8 894	39	51 847
	Sur sol d'autrui	58 230	12 122	49	70 304
	Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériels et outillages		124 903	27 035	722	151 216
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	542	101		643
	Matériel de transport	240	170	207	203
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	45 912	7 839		53 751
	Emballages récupérables et divers	102	3		105
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		***278 246***	***57 258***	***1 017***	***334 486***
TOTAL GENERAL (I + II + III)		***368 990***	***73 468***	***1 017***	***441 440***

Cadre B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exception-nel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab							
Autres		***709***			***623***		***86***
Terrains	367						367
Constructions :							
sol propre	1 833						1 833
sol autrui	2 908						2 908
install.							
Autres immobilisations :							
Inst. techn.	215	21 896		17	1 782		20 312
Inst gén.							
M.Transport		8			0		8
Mat bureau.	160	1 954			1 114		1 000
Emball.							
CORPO.	***5 484***	***23 858***		***17***	***2 896***		***26 429***
Acquis. de titres							
TOTAL	**5 484**	**24 566**		**17**	**3 519**		**26 514**

Cadre C	Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Filiales et participations

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise à plus de 10% du capital : 8

IDENTIFICATION		CAPITAL DETENU	ADRESSE				
Dénomination	SIREN	% de détention	N°	Voie	CP	Commune	Pays
APP BEHEER		100,00%	25	WESTELIJKE RANDWEG	4791	KLUNDERT	PAYS-BAS
NUCLETUDES	682030267	99,90%		ZI DE COURTABOEUF RUE DU HOGGAR	91940	LES ULIS	FRANCE
PYROALLIANCE	579504119	90,00%	139	ROUTE DE VERNEUIL	78130	LES MUREAUX	FRANCE
SODERN	572089795	90,00%	20	AVENUE DESCARTES	94451	LIMEIL BREVANNES	FRANCE
EUROCRYOSPACE	751089681	50,00%		ROUTE DE VERNEUIL	78130	LES MUREAUX	FRANCE
EUROPROPULSION	388250797	50,00%	22	QUAI GALLIENI	92150	SURESNES	FRANCE
REGULUS	350490678	40,00%		CENTRE SPATIAL BP 73	97310	KOUROU	GUYANE
EUROCRYOSPACE FRANCE	343652483	15,00%	59	ROUTE DE VERNEUIL	78130	LES MUREAUX	FRANCE

Liste des filiales et des participations

Exprimé en K€

Filiales et participations	Capital (4)	Réserves et report à nouveau avant affectations (4)	Quote-part du capital détenu	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés(1) (2)										
Filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)										
Nuclétudes	462	11 196	99,90%	15 299	15 299			14 521	1 311	1 217
Sodern	427	27 603	90,00%	2 618	2 618			85 188	7 206	2 016
Pyroalliance	4 779	3 588	90,00%	15 442	15 442			27 203	3 959	
APP Beheer BV	20	3 465	100,00%	5 912	5 912			6 386	407	
Participations (10 à 50% du capital)										
Europropulsion	1 200	8 770	50,00%	29 447	11 147			113 667	6 070	2 400
Eurocryospace GIE			50,00%	4 334		0			396	
Regulus	640	15 875	40,00%	23 060	700			31 610	4 025	
Eurocryospace France GIE			15,00%	1 910		1 934		5 002	1 397	
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non reprises au A.										
Filiales françaises (ensemble)										
Filiales étrangères (ensemble) (3)										
Participations dans des sociétés françaises										
Participation dans des sociétés étrangères										

(1) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(2) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination et le siège social.

(3) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(4) Dans la monnaie locale d'opération.

Les données financières présentées dans le tableau des filiales et participations ci-dessus correspondent à des données relatives à l'exercice clos le 31/12/2022 non arrêtées et/ou non auditées

Etats des échéances des créances et des dettes

Exprimé en K€

Cadre A	Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts		45 189	2 353	42 837
Autres immos financières		661		661
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE		***45 850***	***2 353***	***43 497***
Clients douteux ou litigieux		2 322	2 322	
Autres créances clients		2 247 739	2 247 739	
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés		3 745	3 745	
Securité sociale et autres organismes sociaux		1 458	1 458	
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	50 763	30 000	20 763
	Taxe sur la valeur ajoutée	593 886	593 886	
	Autres impôts	49	49	
	Etat - divers	43	43	
Groupes et associés		335 440	335 440	
Débiteurs divers		1 780	1 780	
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT		***3 237 226***	***3 216 463***	***20 763***
Charges constatées d'avance		7 793	6 686	1 107
TOTAL DES CREANCES		***3 290 870***	***3 225 502***	***65 368***
Prêts accordés en cours d'exercice		1 379		
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine		416	416		
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers		12 620	12 620		
Fournisseurs et comptes rattachés		644 936	644 936		
Personnel et comptes rattachés		124 909	124 909		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		66 265	66 265		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	4 391	487	1 949	1 954
	Taxe sur la valeur ajoutée	440 540	440 540		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts	26 301	26 301		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupes et associés		27 769	27 769		
Autres dettes		21 261	21 261		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance		43 643	43 643		
TOTAL DES DETTES		***1 413 051***	***1 409 147***	***1 949***	***1 954***
Emprunts souscrits en cours d'exercice			Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice					

Sociétés liées et participations

Exprimé en K€

	Montant concernant les entreprises	
	avec un lien de participation > 50 %	avec un lien de participation <= 50%
Avances et acomptes versés sur immobilisations		
Incorporelles		
Corporelles		
Immobilisations financières		
Participations	39 272	11 847
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
	39 272	**11 847**
Créances		
Fournisseurs : avances et acomptes versés	163 532	250 392
Créances clients et comptes rattachés	211 304	27 930
Autres créances	333 505	1 934
Capital souscrit appelé non versé		
	708 341	**280 256**
Disponibilités		
Comptes courants financiers		
Dettes financières diverses		
Dettes rattachées à des participations		
Emprunts et dettes financières divers		
Comptes courants financiers		
Clients : avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs	23 423	2 271
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	1 082 184	33 238
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		27 769
Produits constatés d'avance		1 513
	1 105 607	**64 791**

Charges constatées d'avance

Exprimé en K€

Charges constatées d'avance	2022 Exploitation	2022 Financier	2022 Exceptionnel	2021 Exploitation	2021 Financier	2021 Exceptionnel
Maintenance	2 727			1 475		
Assurance	855			883		
Crédit-bail	4 210			667		
Soulte Arianespace transfert couverture RUAG					637	
TOTAL	***7 793***			***3 024***	***637***	

Produits constatés d'avance

Exprimé en K€

Produits constatées d'avance	2022 Exploitation	2022 Financier	2022 Exceptionnel	2021 Exploitation	2021 Financier	2021 Exceptionnel
Facturation contrats clients	4 188			0		
PCA sur chiffre d'affaires à l'avancement des coûts	39 455			55 580		
TOTAL	***43 643***			***55 580***		

Charges à payer

Exprimé en K€

Charges à payer	2022 Montant	2021 Montant
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières divers	12 350	5 010
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	632 719	532 002
Dettes fiscales et sociales	194 694	171 511
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0	0
Autres dettes	4 630	4 583
Total	**844 394**	**713 105**

Produits à recevoir

Exprimé en K€

Produits à recevoir	2022 Montant	2021 Montant
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	2 076 268	2 121 471
Personnel et comptes rattachés		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		
Etat et autres collectivités publiques		
Autres créances	1 472	349
Disponibilités		
Total	**2 077 740**	**2 121 820**

Capital Social

Le capital social est fixé à la somme de 265 904 408 €. Il est composé de 265 904 408 (1 € l'unité).

Le capital social de 265 904 408 € est entièrement libéré.

Les mouvements de l'exercice sont décrits ci-après :

	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2022	Valeur nominale
Actions ordinaires	265 904 407			**265 904 407**	€ 1,00
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote)					
Actions préférentielles	1			**1**	€ 1,00
Parts sociales					
Certificats d'investissement					
Total	**265 904 408**			**265 904 408**	

Variation des capitaux propres

Exprimé en K€

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Changement de méthode - IFC (1)	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Distribut. Dividendes	Clôture
Capital social ou individuel	265 904							265 904
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 389 823							2 389 823
Ecarts de réévaluation								
Réserve légale	20 407							20 407
Réserves statutaires ou contractuelles								
Réserves réglementées								
Autres réserves								
Dividendes								
Report à nouveau				4 252	(184 147)			(179 895)
Résultat de l'exercice	(184 147)	44 521			**184 147**			44 521
Subventions d'investissement		497						497
Provisions réglementées	69 862	26 514						96 376
TOTAL CAPITAUX PROPRES	***2 561 850***	***71 532***		***4 252***				***2 637 633***

(1) Suivant la recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC modifiée le 5 Novembre 2021 et l'interprétation de l'IFRIC (Comité d'interprétation des normes IFRS) de mai 2021, la société a changé de méthode pour déterminer ses engagements en termes d'indemnités de départ en retraite (ce sujet est développé dans le paragraphe "Engagement de fin de carrière").

INFORMATION SUR COMPTE DE RESULTAT

Provisions inscrites au Bilan

Exprimé en K€

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Changement de méthode - IFC	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers					
Provisions investissements					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires	69 862	30 150	3 636		96 376
- Dont majorations exceptionnelles de 30%					
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992					
Provisions implantation étranger après 1.1.1992					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
TOTAL (I)	***69 862***	***30 150***	***3 636***		***96 376***
Provisions pour litige	10 213	1 181	2 040		9 354
Provisions pour garanties	5 906				5 906
Provisions pour pertes sur marchés à terme (1)	76 193	139 643	47 963		167 873
Provisions pour amendes et pénalités	390	23	390		23
Provisions pour pertes de change	355	358			713
Provisions pour pensions	251 751	37 348	95 206	4 252	189 641
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretien					
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges (2)	156 675	348	130 305		26 718
TOTAL (II)	***501 483***	***178 900***	***275 904***	***4 252***	***400 227***
Provisions sur immos incorporelles	27 504	(0)	6		27 498
Provisions sur immos corporelles	7 349	0	1 982		5 367
Provisions sur titres mis en équivalence					
Provisions sur titres de participations	45 804	1 100			46 904
Provisions sur autres immos financières					
Provisions sur stocks	34 391	11 337	6 845		38 882
Provisions sur comptes clients	3 757	278	891		3 144
Autres provisions pour dépréciations					
TOTAL (III)	***118 804***	***12 714***	***9 725***		***121 794***
TOTAL GENERAL (I + II + III)	***690 149***	***221 764***	***289 264***	***4 252***	***618 398***
Dont dotations et reprises d'exploitation		172 182	220 086	4 252	
Dont dotations et reprises financières		19 432	65 542		
Dont dotations et reprises exceptionnelles		30 150	3 636		
dépréciations des titres mis en équivalence					

(1) dont provision pour Perte à Terminaison A6 - Dotation 138 664 K€ et Reprise 45 312 K€

(2) dont provision pour Rupture Conventionnelle Collective - Reprise 122 106 K€

Ventilation du chiffre d'affaires

Exprimé en K€

Ventilation du chiffre d'affaires	2022	2021	Variation
Répartition par secteur d'activité			
Production vendue biens	1 157 513	619 487	87%
Production vendue services	606 779	1 379 212	-56%
Répartition par marché géographique			
Chiffres d'affaires nets-France	1 700 609	1 959 882	-13%
Chiffres d'affaires nets-Export	63 683	38 817	64%
Chiffres d'affaires nets	***1 764 292***	***1 998 699***	***-12%***

Charges et produits exceptionnels

Exprimé en K€

Libellé	2022 Charges exceptionnelles	2022 Produits exceptionnels	2021 Charges exceptionnelles	2021 Produits exceptionnels
Produits Exceptionnels sur opération de gestion				0
Produits Exceptionnels sur cession actifs (1)		3 194		72
Produits Exceptionnels - autres (2)		1 873		9
Quote part de subvention d'investissement		55		
Amortissements Dérogatoires et Exceptionnels	30 150	3 636	20 642	2 626
Charges Exceptionnelles sur opération de gestion	51		46	
VNC des immobilisations corporelles cédées	542		60	
VNC des titres de participation cédés (3)	6 177			
Charges Exceptionnelles sur opération en capital	10			
TOTAL	***36 930***	***8 758***	***20 748***	***2 707***

Résultat exceptionnel (-Perte / +Profit) :	**-28 172**	**-18 041**

(1) dont 2828 K€ prix de cession CILAS

(2) Brevet SMECQ

(3) Sortie de titres CILAS

Charges financières

Exprimé en K€	2022 Montant	2021 Montant
Dotations financières - Provisions IDR	17 626	1 239
Dotations financières pour dépreciation - Titres de Participation	1 100	11 360
Dotations financières - Provisions pour risque CGE	348	221
Dotations financières - Perte de change	358	169
Intérêts et charges assimilées	8 472	3 130
Différences négatives de change	5 196	2 962
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total	**33 100**	**19 080**

Produits financiers

Exprimé en K€	2022 Montant	2021 Montant
Produits financiers de participations	5 633	1 995
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 916	2 184
Reprises sur provisions et transferts de charges	65 542	13 900
Différences positives de change	6 084	3 602
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total	**80 175**	**21 681**

Résultat financier (-Perte / +Profit) :	**47 075**	**2 600**

ETATS ANNEXES

Engagements de Fin de Carrière

Le montant des engagements de départs en retraite provisionné a été évalué selon la méthode dite "prospective avec salaires de fin de carrière", qui consiste, pour chaque salarié, à calculer la valeur actuelle des indemnités auxquelles ses états de service lui donneront droit lors de son départ en retraite.

(en K Euros)	31/12/2022
Engagement total des droits acquis	170 077
Abondement CET	3 440
Cout des services rendus non-reconnus	
Ecarts actuariels	
Engagements provisionnés au bilan	**173 517**

La variation de la provision s'analyse comme suit :

(en K Euros)	31/12/2022
Droits acquis durant la période	13 901
Droits utilisés durant la période	(29 954)
Changement d'hypothése	(39 537)
Amortissement des écarts actuariels	
Charge nette	**-55 590**
Changement d'estimation	
Changement de méthode	(4 252)
Variation de périmètre	
Variation de la provision	**(59 841)**

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

NOTE RELATIVE AUX FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les dépenses de recherche et développement qui sont financées par les clients organismes publics français ou autres sont parties intégrantes des coûts des contrats et suivent le régime des contrats. Les frais de développementet d'industrialisation sont inscrit à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de serieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ou de viabilité économique pour les projets de développement pluriannuels associatifs. En 2022, 36 924 K€ de frais d'industrialisation ont été immobilisés.

Le montant net des dépenses de recherche et développement enregistré en charges de l'exercice 2022 s'élève à 33 071 K€ pour les frais de recherche et développement autofinancés (Hors Crédit Impôt Recherche).

INFORMATION COMPLEMENTAIRE :

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Le Président, le Directeur général ne sont pas rémunérés au titre de leur mandat par la société.

Avance	Néant
Pensions	Néant
Jetons de présence	Néant

Engagements hors bilan

Exprimé en K€

Catégorie d'engagement	Total
Avals et cautions	
Cautions environnementales	6 793
Pour le compte du personnel	1
Loi 1975	43 412
Autres	10 041
A.Total engagements avals et cautions	**60 248**
Ligne de liquidité	
Commandes des fournisseurs d'immobilisations	15 717
B. Total autres engagements donnés	**15 717**
I. Total engagements donnés (A+B)	**75 965**
Avals et cautions	
Fournisseurs (retenue de garantie)	24 503
C.Total engagements avals et cautions	**24 503**
Commandes des fournisseurs d'immobilisations	
Caution de Loyer	41
Avance remboursable	50 000
D. Total autres engagements reçus	**50 041**
II. Total engagements reçus (C+D)	**74 544**

Cautions environnementales

La réglementation relative à la prévention des risques technologiques, naturels et à la réparation des dommages a amené la société Arianegroup SAS à constituer des garanties financières (arrêtés préfectoraux). Ces cautions représentent 6 793 K€ au 31 décembre 2022

Opérations de couverture

	Juste Valeur (k€)	Montant notionnel (K de devises)	<1 an	>1 an et +
Couvertures bilancielles				
Ventes à termes USD	(295)	(211)	(211)	
Achats à termes USD	80	138	138	
Ventes à termes CHF				
Achats à termes CHF	(2)	1 077	1 077	
Couvertures de flux futurs				
Ventes à termes USD	104	(10 410)	(9 011)	(1 398)
Achats à termes USD	(4)	669	669	
Ventes à termes CHF				
Achats à termes CHF				
TOTAL USD	**(115)**	**(9 813)**	**(8 415)**	**(1 398)**
TOTAL CHF	**(2)**	**1 077**	**1 077**	

Couverture des ventes

Arianegroup SAS couvre la partie de son carnet de commandes libellée en dollar US par des ventes à terme des devises à recevoir.
A ce titre 10,620 millions de dollars restent à livrer, soit 9,651 millions d'euros au taux couvert à fin 2022. L'écart du cours couvert par rapport à celui du 31 décembre 2022 présente une juste valeur de -0,192 millions d'euros.

Couverture des achats

Arianegroup SAS couvre les achats libellés en dollars US par des achats à terme des devises à livrer.

A ce titre, 0,807 millions de dollars, restant à acquérir sur des achats à terme non échus, soit 0,674 millions d'euros au taux couvert à fin 2022. L'écart du cours couvert par rapport à celui du 31 décembre 2022 présente une juste valeur de +0,0767 millions d'euros.

Arianegroup SAS couvre également les achats libellés en Francs Suisse CHF par des achats à terme.

A ce titre, 1,077 millions de francs suisse, restant à acquérir sur des achats à terme non échus, soit 1,098 millions d'euros au taux couvert à fin 2022. L'écart du cours couvert par rapport à celui du 31 décembre 2022 présente une juste valeur de - 0,004 millions d'euros.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Exprimé en K€

Impôts	Résultat avant impôt	Impôt Différé	Impôt Exigible	Résultat net après impôt
Résultat courant	51 732	9 206	10 033	32 494
Résultat exceptionnel	(28 172)		(7 277)	(20 895)
Participation des salariés aux fruit de l'expansion N				
Impôt à l'étranger				
Crédit d'impôt			(32 921)	32 921
TOTAL	***23 560***	***9 206***	***(30 165)***	***44 520***

Effectif Moyen

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie :

	Effectif moyen salarié		Effectif moyen mis à la disposition de l'entreprise		Effectif moyen global	
Effectif	**2022**	**2021**	**2022**	**2021**	**2022**	**2021**
Ingénieurs et Cadres	3 963	3 971			3 963	3 971
Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise	1 955	2 145			1 955	2 145
Ouvriers	533	563			533	563
Autres	382	327	96	112	478	439
TOTAL	***6 833***	***7 006***	***96***	***112***	***6 929***	***7 118***

SITUATION FISCALE LATENTE OU DIFFEREE

Exprimé en K€

Rubriques	BASE	Impôt Différé
IMPOT DU SUR :		
Provisions réglementées :		
* Amortissements dérogatoires	96 376	24 889
* Provision pour hausse des prix		
Changement méthode (avancement des couts) IFRS15		
Plus-values :		
* Immobilisations non amortissables	16 463	4 253
* Immobilisations amortissables	4 039	1 043
Provisions réglementées liées à l'APA :	11 999	3 099
TOTAL ACCROISSEMENTS	**128 877**	**33 284**
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :		
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :		
* Participation des salariés		
* Autres	(715)	(185)
A déduire ultérieurement :		
* Provision retraite apportée	74 705	19 294
* Provision retraite clôture	104 140	26 892
* Provision Convention Garantie Environnement apportée	20 332	5 250
* Provision Convention Garantie Environnement clôture	5 486	1 417
* Provision pour risques et charges apportées	559	144
* Provision pour risques et charges	175 828	45 407
* Provision pour stock	7 269	1 878
* Autres	2 578	666
TOTAL ALLEGEMENTS	**390 183**	**100 764**
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE		**67 480**

Les accroissements et allegements d'impots ont été calculés sur la base du dernier taux d'impots sur les sociétés votés en décembre 2019 (Loi 2019-1479 du 28/12/2019 publiée au Journal Officiel n° 0302 du 29/12/2019).

	2023
IS – Article 219 CGI	25,00%
Contribution sociale – Article 235 ter ZC	3,30%
Contribution Except. – Art 1 Loi Finance rectificative 2017	
Taux retenus pour calcul des Impots latents	**25,83%**

Crédit-bail

Exprimé en K€	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
Valeur d'origine	**69 297**	**357 845**			**427 142**
Amortissements : (1)					
· Cumuls exercices antérieurs		24 364			**24 364**
· Dotation de l'exercice		16 422			**16 422**
Total		**40 785**			**40 785**
Redevances payées :					
· Cumuls exercices antérieurs		31 935			**31 935**
· Exercices		28 488			**28 488**
Total		**60 423**			**60 423**
Redevances restant à payer :					
· A 1 an au plus		28 909			**28 909**
· A plus d'1 an et 5 ans au plus		153 625			**153 625**
· A plus de 5 ans		280 728			**280 728**
Total		**463 261**			**463 261**
Valeur résiduelle : (2)		**0**			**0**
Total		**0**			**0**
Montant pris en charge dans l'exercice		28 488			**28 488**

(1) Dotation de l'exercice et dotation exercices anterieurs qui auraient été enregistrées pour ces biens s'ils avaient été acquis, mode d'amortissement linéaire sur 17 ans pour Issac et 25 ans pour celui des Mureaux

(2) Selon contrat (l'unité est l'Euro), le prix d'achat résiduel est de 1 Euro

ArianeGroup SAS
Société par actions simplifiée au capital de 265.904.408 euros
Siège social : 51-61 Route de Verneuil, 78130 Les Mureaux
519 032 247 RCS Versailles

ACTE SOUS SIGNATURE PRIVÉE
CONSTATANT LES DÉCISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIÉS
EN DATE DU 14 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 avril,

LES SOUSSIGNÉES :

ArianeGroup Holding Société par actions simplifiée au capital de 374.091.284 euros, ayant son siège social 51-61 Route de Verneuil, 78130 Les Mureaux identifiée sous le numéro 519 032 171 RCS Versailles propriétaire de	265 904 407 actions
Etat propriétaire de	1 action
Total égal au nombre d'actions composant le capital social	265 904 408 actions

en tant que seuls associés (ensemble la « **Collectivité des Associés** ») de la société ArianeGroup SAS, société par actions simplifiée au capital de 265.904.408 euros ayant son siège social situé 51-61 Route de Verneuil, 78130 Les Mureaux et identifiée sous le numéro 519 032 247 RCS Versailles (la « **Société** »).

En vertu des dispositions légales et de l'article 19.4 des statuts de la Société, les décisions collectives peuvent être adoptées par décisions écrites signées par chacun des associés.

APRÈS AVOIR PRÉALABLEMENT RAPPELÉ QUE :

Ernst & Young et Autres et Mazars, commissaires aux comptes de la Société, ont été avisés des présentes, et le président de la Société a remis à la Collectivité des Associés les documents suivants :

- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (bilan, compte de résultat et annexe
- le rapport de gestion du président
- le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions dites réglementées
- le texte des résolutions soumises à la Collectivité des Associés.

A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES, PORTANT SUR LES POINTS SUIVANTS :

- Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Affectation du résultat de l'exercice
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce
- Modifications statutaires
- Pouvoirs pour les formalités légales.

PREMIÈRE DÉCISION - Approbation des comptes

La Collectivité des Associés, après avoir pris connaissance des rapports du président et des commissaires aux comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice de 44 520 742,55 € (quarante-quatre millions cinq cent vingt mille sept cent quarante-deux euros et cinquante-cinq centimes). Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports.

Par ailleurs, la Collectivité des Associés prend acte que la Société a engagé, au cours de l'exercice écoulé, des dépenses ou charges non déductibles fiscalement telles que visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts pour un montant de 584 959 euros.

DEUXIÈME DÉCISION – Affectation du résultat

La Collectivité des Associés décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2022 d'un montant de 44 520 742,55 euros de la façon suivante :

ORIGINE	
Report à nouveau antérieur	*(184 146 657,17) €*
Imputation du changement de méthode comptable (provisions retraite)	*4 251 707,31 €*
Report à nouveau après changement de méthode	**179 894 949,86 €**
Résultat de l'exercice	**44 520 742,55 €**
Total	**(135 374 207,31) €**
AFFECTATION	
Affectation en report à nouveau	**(135 374 207,31) €**

La Collectivité des Associés prend acte, conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Année	Dividendes
Année N-1	Pas de distribution
Année N-2	166 033 600,51 €
Année N-3	Pas de distribution

TROISIÈME DÉCISION – Conventions réglementées

La Collectivité des Associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, constate qu'aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIÈME DÉCISION – Modifications statutaires

La Collectivité des Associés décide modifier les Annexes 2 et 4 des Statuts de la Société comme suit :

- **Annexe 2 - Filiales Stratégiques** : suppression de la mention de Cilas, la liste des Filiales Stratégiques figurant dans cette annexe étant désormais la suivante :
  - *"Nucléitudes*
  - *Sodern*
  - *Pyrodllance*

  et toute société venant à leurs droits et obligations."

- **Annexe 4 – Liste des Décisions Importantes : modification des paragraphes (c), (p), (t) (v), (w) et (ee) dont la nouvelle rédaction est désormais la suivante :**

  *"(c) l'adoption du Business Plan, du Budget Annuel (tel que ces termes sont définis dans le pacte d'actionnaires), de plans d'affaires significatifs pour le Groupe relatifs à la stratégie, à la recherche et développement (R&D) et à la recherche et technologie (R&T), et tous les changements qui s'y rapportent ayant un impact financier supérieur à EUR 100.000.000 sur les commandes reçues ou les ventes, et/ou EUR 20.000.000 sur **le résultat d'exploitation (EBIT),** le résultat net, **les flux de trésorerie disponibles, la situation nette de** trésorerie, les charges de recherche et développement ou les investissements, **et le fonds de roulement** ;"*

  *"(p) toute nouvelle Convention de Financement ou modification importante d'une Convention de Financement, et l'octroi de tout nantissement, gage, garantie, **engagement hors bilan** ou de toute outre sûreté, d'un montant supérieur à EUR 10.000.000 ; "*

  *"(t) la conclusion ou la modification de tout accord auquel l'un quelconque des Associés ou de ses Affiliés est directement ou indirectement partie, ou est indirectement intéressé, autre que les accords non significatifs (c'est à dire ayant une valeur de moins de EUR 5.000.000) conclus à des conditions de marché et dans le cours normal des affaires ; **à titre d'exception, les offres, accords ou engagements relatifs à l'hydrogène dans le domaine aéronautique tels que détaillés dans l'"Hydrogen for Aeronautics Cooperation Agreement" (HACA) conclu entre Airbus, Safran et ArianeGroup Holding le 23 juin 2022 ne requièrent pas l'accord préalable du Conseil d'administration (le Conseil d'administration en sera néanmoins informé selon les termes du HACA)** ;"*

  *"(v) toute cession ou acquisition de, ou l'octroi ou la prise d'une licence sur les procédés techniques et de production, le savoir-faire et les brevets significatifs, à l'exception de licences et droits accordés dans les contrats **avec des** clients, **fournisseurs ou laboratoires de recherche institutionnels** dans le cours normal des affaires ;"*

  *"(w) tout accord de coopération ou tout accord commercial conclu avec une Personne située dans un pays qui n'est pas membre de l'Agence Spatiale Européenne ou qui doit être exécuté principalement dans un pays qui ne fait pas partie de l'Agence Spatiale Européenne, à l'exception des accords conclus dans le cours normal des affaires **(i.e. offres (i) d'un montant inférieur à 10M€, (ii) ne soulevant pas de risque sur le plan réglementaire, contrôle des exportations, juridique ou réputationnel, (iii) avec un client habituel du Groupe, (iv) pour des produits standards et (v) selon des conditions financières usuelles)** ;"*

  *"(ee) **tout changement important apporté aux** systèmes d'information **sélectionnés par ArianeGroup Holding, ArianeGroup SAS et ArianeGroup GmbH** ; et".*

  Le reste de l'Annexe 4 demeure inchangé.

CINQUIÈME DÉCISION – Pouvoirs pour formalités

La Collectivité des Associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour accomplir toutes formalités de droit.

ArianeGroup Holding représentée par Martin Sion, Président	**L'Etat** représenté par Alexis Zajdenweber, Commissaire aux participations de l'Etat

MAZARS ERNST & YOUNG et Autres

ArianeGroup S.A.S.

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense cedex
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ArianeGroup S.A.S.

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société ArianeGroup S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décisions collectives des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ArianeGroup S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 6 « Engagements de retraite » de la partie « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les impacts du changement de méthode sur les engagements de retraite faisant suite à la modification de la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats à long terme**

Votre société constate les résultats sur les contrats de longue durée selon les principes et les modalités décrits dans la note 4 de la partie « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels. Cette note précise que votre société comptabilise certains de ses contrats au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée, en fonction de la nature des prestations vendues, majoritairement sur la base des coûts engagés, ou selon les jalons techniques atteints. Cette méthode nécessite une estimation des données à terminaison, évaluées sur la base des paramètres internes au contrat retenu et en utilisant des données historiques et/ou prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une correcte estimation du degré d'avancement de la réalisation. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses établies par la direction sur lesquelles se fonde l'évaluation des résultats à terminaison, à revoir les calculs effectués par votre société et à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

- **Provisions pour risques et charges**

S'agissant des provisions pour risques et charges, nous avons apprécié les méthodes et les hypothèses selon lesquelles ces provisions ont été constituées et vérifié que les notes 4, 5, 6, 7 et 10 de la partie « Règles et méthodes comptables » ainsi que la note « Provisions inscrites au Bilan » de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée.

- **Valorisation du fonds commercial et des titres de participation**

Les notes 1-1-1°, 1-3 et 1-4 de la partie « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels exposent les règles et les méthodes comptables relatives respectivement à l'évaluation des fonds de commerce et des immobilisations financières. Nous avons examiné la méthodologie retenue et apprécié le caractère raisonnable des estimations utilisées par votre société pour réaliser les tests d'évaluation, tels que décrits dans les notes 1-3 « Test de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » et 1-4 « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie « Observation », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 12 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS	ERNST & YOUNG et Autres
Jean-Luc Barlet	Jean-Christophe Goudard

COMPTES ANNUELS au 31/12/2022

ArianeGroup SAS
51 ROUTE DE VERNEUIL
78130 LES MUREAUX

Sommaire

BILAN
Bilan - Actif
Bilan - Passif
COMPTE DE RESULTAT
Compte de Résultat
Compte de Résultat (suite)
ANNEXES
Faits Caractéristiques
Règles et Méthodes Comptables
INFORMATION SUR BILAN
Immobilisations
Amortissements
Filiales et Participations
Liste des Filiales et des Participations
Etats des Echéances des Créances et des Dettes
Sociétés Liées et Participations
Charges et Produits Constatés d'Avance
Charges à Payer et Produits à Recevoir
Capital Social
Variation des Capitaux Propres
INFORMATION COMPTE DE RESULTAT
Provisions Inscrites au Bilan
Ventilation Chiffre d'affaires
Charges et Produits Exceptionnels
Charges et Produits Financiers
ETATS ANNEXES
Engagements de Fin de Carrière
Note Relative RTDI
Engagements Hors Bilan
Opérations de Couverture
Ventilation de l'Impôt sur les Bénéfices
Effectif Moyen
Situation Fiscale Latente ou Différée
Crédit-Bail

BILAN

Bilan actif

Exprimé en K€

BILAN-ACTIF	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement	82 969	4 551	78 418	
Concessions,brevets et droits similaires	80 019	67 844	12 175	16 626
Fonds commercial	3 758 117	27 485	3 730 632	3 730 632
Autres immobilisations incorporelles	108 580	34 571	74 009	40 071
Avances sur immobilisations incorporelles	1 143		1 143	907
TOTAL immobilisations incorporelles	***4 030 829***	***134 452***	***3 896 377***	***3 788 235***
Terrains	69 952	6 422	63 529	63 500
Constructions	312 135	122 917	189 219	196 321
Installations techniques, matériel	330 377	155 812	174 565	122 227
Autres immobilisations corporelles	78 040	54 702	23 338	24 920
Immobilisations en cours	211 732		211 732	313 080
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	***1 002 235***	***339 853***	***662 382***	***720 049***
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	98 022	46 904	51 119	58 396
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	0		0	
Prêts	45 189		45 189	46 183
Autres immobilisations financières	661		661	661
TOTAL immobilisations financières	***143 873***	***46 904***	***96 969***	***105 239***
Total Actif Immobilisé (II)	***5 176 936***	***521 208***	***4 655 728***	***4 613 523***
Matières premières, approvisionnements	77 300	16 684	60 616	54 365
En cours de production de biens	434 103	4 259	429 844	440 306
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	184 743	17 939	166 804	164 933
Marchandises				
TOTAL Stock	***696 146***	***38 882***	***657 264***	***659 604***
Avances et acomptes versés sur commandes	671 322		671 322	621 617
Clients et comptes rattachés	2 250 061	3 144	2 246 917	2 265 505
Autres créances	987 166		987 166	670 106
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	***3 908 548***	***3 144***	***3 905 404***	***3 557 228***
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres:				
Disponibilités	672		672	1 501
TOTAL Disponibilités	***672***		***672***	***1 501***
Charges constatées d'avance	7 793		7 793	3 661
Total Actif Circulant (III)	***4 613 159***	***42 026***	***4 571 133***	***4 221 995***
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Prime de remboursement des obligations (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)	715		715	355
Total Général (I à VI)	***9 790 810***	***563 234***	***9 227 576***	***8 835 873***

Bilan passif

Exprimé en K€

BILAN-PASSIF		31/12/2022	31/12/2021
Capital social ou individuel	dont versé : 265 904	265 904	265 904
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		2 389 823	2 389 823
Ecarts de réévaluation	dont écart d'équivalence 0		
Réserve légale		20 407	20 407
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0		
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0		
TOTAL Réserves		**20 407**	**20 407**
Report à nouveau		(179 895)	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		**44 521**	**(184 147)**
Subventions d'investissement		497	
Provisions réglementées		96 376	69 862
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		***2 637 633***	***2 561 850***
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées		52 112	52 112
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		***52 112***	***52 112***
Provisions pour risques		183 869	93 727
Provisions pour charges		216 359	407 755
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		***400 227***	***501 483***
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		416	47
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs : 0	12 620	5 526
TOTAL Dettes financières		***13 036***	***5 572***
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		4 723 891	4 463 944
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		644 936	565 645
Dettes fiscales et sociales		662 406	613 231
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			9
Autres dettes		49 029	16 117
TOTAL Dettes d'exploitation		***6 080 263***	***5 658 946***
Produits constatés d'avance		43 643	55 580
TOTAL DETTES (IV)		***6 136 942***	***5 720 098***
Ecart de conversion Passif (V)		661	331
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)		***9 227 576***	***8 835 873***

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat

Exprimé en K€

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2022			31/12/2021
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens	1 129 422	28 091	1 157 513	619 487
Production vendue services	571 187	35 592	606 779	1 379 212
Chiffres d'affaires nets	***1 700 609***	***63 683***	***1 764 292***	***1 998 699***
Production stockée			7 245	56 565
Production immobilisée			88 286	64 050
Subventions d'exploitation			6 828	1 452
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			222 885	38 740
Autres produits			14 071	13 493
Total des produits d'exploitation (I)			***2 103 608***	***2 173 000***
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				372
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			59 396	48 230
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			5 086	(4 918)
Autres achats et charges externes			1 076 430	1 346 934
Impôts, taxes et versements assimilés			37 184	39 542
Salaires et traitements			460 963	428 906
Charges sociales			208 555	199 259
Dotations d'exploitation – sur immobilisations – Dotations aux amortissements			73 468	68 969
Dotations d'exploitation – sur immobilisations – Dotations aux provisions				29 385
Dotations d'exploitation – Sur actif circulant : dotations aux provisions			11 614	12 774
Dotations d'exploitation – Pour risques et charges : dotations aux provisions			160 568	199 370
Autres charges			5 420	2 230
Total des charges d'exploitation (II)			***2 098 683***	***2 371 053***
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			4 925	(198 054)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			268	473
Produits financiers de participations			5 633	1 995
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			2 916	2 184
Reprises sur provisions et transferts de charges			65 542	13 900
Différences positives de change			6 084	3 602
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			***80 175***	***21 681***
Dotations financières aux amortissements et provisions			19 432	12 988
Intérêts et charges assimilées			8 472	3 130
Différences négatives de change			5 196	2 962
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			***33 100***	***19 080***
RÉSULTAT FINANCIER			47 075	2 600
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			51 732	(195 926)

Compte de résultat (suite)

Exprimé en K€

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 123	81
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 636	2 626
Total des produits exceptionnels (VII)	***8 758***	***2 707***
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	51	46
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	6 729	60
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	30 150	20 642
Total des charges exceptionnelles (VIII)	***36 930***	***20 748***
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	**(28 172)**	**(18 041)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	(20 961)	(29 821)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	***2 192 542***	***2 197 387***
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	***2 148 021***	***2 381 534***
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	***44 521***	***(184 147)***

ANNEXES

Faits caractéristiques

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS le 31/12/2022 – ACTIVITE PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE

1.1 Activité de la Société au cours de l'exercice

Les faits marquants intervenus sont les suivants :

a) Corporate

Le Conseil d'administration d'ArianeGroup Holding ("**AGH**") a été informé et a autorisé en 2022 conformément aux statuts de la Société les opérations suivantes :

- Fermeture, fin mars 2022, du site ArianeGroup de Paris 15ème (Tour Cristal), après le transfert du siège social intervenu en 2021 et le transfert des derniers salariés présents sur le site en 2022 vers le site des Mureaux ;
- Signature avec la société URBASOLAR de contrats en vue de l'implantation sur les sites de Vernon, Les Mureaux, Toulouse, Saint-Médard-en-Jalles centre, Saint-Médard-en-Jalles Issac et Le Haillan de panneaux photovoltaïques afin de fournir de l'électricité pour les besoins propres de la société ;
- Signature avec la société URBASOLAR d'un contrat relatif à la fourniture d'électricité de source photovoltaïque issue de panneaux situés sur l'agglomération toulousaine ;
- Signature d'un accord de coopération entre Airbus, Safran et ArianeGroup relatif au domaine de l'Hydrogène pour applications aéronautiques (HACA) ;
- Finalisation de la cession de la participation majoritaire (63%) détenue par AGS dans la filiale CILAS, spécialisée dans les lasers, à HMS Laser (société commune créée entre Safran et MBDA). La cession a été réalisée en novembre 2022 ;
- Étude du projet d'accueil, sur le site de Toulouse, d'activités de production de paracétamol réalisées par la société Ipsophene (décembre 2022).

Un événement climatique majeur (tempête de grêle) survenu le 20 juin sur le site de St-Médard-en-Jalles a conduit à un arrêt provisoire de la production sur le site. Plus de 130 bâtiments ont été touchés, la société ArianeGroup SAS est couverte par une assurance dommages et perte d'exploitation à concurrence de 100m€ avec une franchise à 10m€. Sur la base du principal scénario de reprise des activités mises à l'arrêt, le management considère que l'exposition financière résiduelle de la société devrait être limitée. Les différents experts sont à l'œuvre sur ce dossier.
Le programme de transformation "SHIFT" s'est poursuivi tout au long de l'année 2022, axé sur ses 3 piliers majeurs : amélioration de la compétitivité, tenue des engagements et préparation du futur. En lien avec l'accord de Rupture Conventionnelle Collective (RCC) autorisé par le Conseil en 2021, un travail de réduction des effectifs dits de "structure" a été mené tout au long de l'année 2022. 525 postes ont été supprimés au sein d'AGS dans ce cadre et 278 employés ont bénéficié du dispositif de RCC.
La revue annuelle détaillée du plan stratégique d'ArianeGroup a été menée en septembre. Cette revue a confirmé les orientations de l'entreprise sur ses axes de développement majeurs (dits "Key Strategic Initiatives"), notamment dans le domaine de l'hydrogène, du vol spatial habité, de l'hypersonique et de la surveillance de l'espace, tout en confirmant la feuille de route dans le domaine des lanceurs civils et défense. Une revue complémentaire a été effectuée spécifiquement dans le domaine de l'hydrogène.

Le Conseil d'Administration d'AGH a autorisé les nominations suivantes :

- octobre 2022 : nomination de M. Pierre Vignando en tant que Directeur Général de la filiale CILAS (SA) qui a assuré la direction de la filiale jusqu'à sa cession, succédant à M. Pierre Faucoup, Président Directeur Général ;
- décembre 2022 : nomination de M. Michaël Mamou en tant que Directeur Général et de M. Pierre Vignando en qualité de Président de la filiale Pyroalliance (SA), succédant à M. Vincent Peypoudat, Président Directeur Général ;
- décembre 2022 : nomination de M. Thibault Cheviron en tant que Président Directeur Général de Nuclétudes succédant à Mme Véronique Kayser, cette nomination prenant effet en février 2023.

b) Programmes Civils

Les principaux événements relatifs aux programmes civils sont les suivants :

Ariane 5 - 3 lancements en 2022

3 vols Ariane 5 ont été réalisés avec succès, démontrant l'excellent niveau de fiabilité du lanceur portant ainsi à 115 le nombre de lancements d'Ariane 5. Le 13 décembre 2022, ont notamment été placés avec succès 3 satellites majeurs en orbite géostationnaire au cours du même lancement : un satellite météorologique de nouvelle génération pour Eumetsat et une paire de satellites de télécommunications pour l'opérateur américain Intelsat.
2 lancements restent à effectuer avant la fin d'exploitation d'Ariane 5.

Ariane 6

En 2022, Arianespace a remporté plusieurs succès commerciaux significatifs pour le futur lanceur Ariane 6 :

- à l'occasion du Symposium international de l'espace à Colorado Springs (États-Unis), Arianespace et Amazon (USA) ont annoncé la signature d'un contrat portant sur 18 lancements d'Ariane 6 (en version lourde Ariane 64) depuis Kourou pour la mise en orbite d'une partie des satellites de la constellation Kuiper. Il s'agit du plus important contrat de service de lancement signé par Arianespace au cours de ses 42 années d'existence ;
- un contrat avec l'opérateur Intelsat (USA) a été signé pour un lancement Ariane 64 (version lourde) destiné au déploiement de 2 nouveaux satellites géostationnaires.

Le développement du lanceur s'est poursuivi avec le franchissement de jalons significatifs :

- au mois d'octobre, la première mise à feu avec succès de l'étage supérieur réallumable ("Hot Firing Tests") sur le site de l'agence spatiale allemande DLR à Lampoldshausen, pour une campagne d'essais qui doit se poursuivre en 2023 ;
- l'intégration mécanique complète ("Combined Test Model-CTM") des divers éléments du lanceur A6 sur le pas de tir en vue du démarrage des essais combinés en 2023 ;
- la qualification des ESR ("Equipped Solid-Rocket boosters") et de l'étage inférieur LLPM ("Lower Liquid-Propulsion Module") ;
- le premier vol du lanceur VEGA-C le 13 juillet 2022 ayant permis de démontrer le bon fonctionnement du moteur P120C, commun à VEGA et aux ESR d'Ariane 6 ;
- la certification de navigabilité du bateau "Canopée" qui acheminera les composants d'Ariane 6 d'Europe vers Kourou.
- au cours de l'exercice 2022 la date du premier vol Ariane 6 a été décalée du quatrième trimestre 2022 au quatrième trimestre 2023. Au niveau financier, ce report a engendré une importante dégradation du résultat de l'exercice, incluant une dotation complémentaire de la perte à terminaison du programme.

Lors de la CMIN22, en novembre, la France, l'Allemagne et l'Italie ont signé une déclaration commune sur le futur de l'exploitation des lanceurs en Europe. Ce document définit les principes et le calendrier afin de traiter les priorités suivantes :

- le modèle d'exploitation des lanceurs Vega et Ariane en phase stabilisée ;
- le rôle des micro-lanceurs développés par le secteur privé ;
- la révision du cadre légal gouvernant les lanceurs.

L'Allemagne, l'Italie et la France ont par ailleurs confirmé leur soutien financier à la fin du développement Ariane 6, y compris dans sa version dite A64 block 2, nécessaire pour les lancements à réaliser dans le cadre du contrat Kuiper.

Programmes futurs

Dans le cadre de la préparation de l'avenir, ArianeGroup a été retenu en 2022 par la Commission européenne pour mener deux projets d'envergure dans le cadre du programme "Horizon Europe" :

- Le projet ENLIGHTEN ("European iNitiative for Low cost, Innovative & Green High Thrust Engine"), relatif aux futurs moteurs réutilisables à bas coût du programme Prometheus ;
- Le projet SALTO ("reuSable strAtegic space Launcher Technologies & Operations"), relatif aux essais prévus en 2024 au Centre spatial ESRANGE (Suède) pour l'atterrissage vertical de Themis, le prototype d'étage de lanceur réutilisable développé par ArianeGroup.

Prometheus et Themis contribueront à la réalisation du nouveau mini lanceur réutilisable Maia développé par MaiaSpace.
La première mise à froid du moteur Prometheus a eu lieu en juin 2022 et son premier allumage avec succès sur l'étage Themis en septembre 2022 sur le site de Vernon.
Le développement du "Kick-Stage" Astris, utilisant le moteur Berta s'est poursuivi.
Enfin le concept SUSIE ("Smart Upper Stage for Innovation Exploration") a été dévoilé à l'occasion du congrès international astronautique (IAC) de septembre 2022.

c) Programmes Défense

Concernant la composante océanique de la dissuasion nucléaire française, un soutien sans faille a été apporté à la marine nationale, dans un contexte de tensions géopolitiques dues au conflit russo-ukrainien.

Le programme de développement du M51.3 s'est poursuivi conformément au planning et tous les essais au banc ont été réalisés, en vue de la qualification prévue en 2023. La confiance du client a été renouvelée au cours de l'année à travers l'affermissement de tranches conditionnelles et d'une prise de commande significative pour les activités dissuasion.

La préparation du futur a également été assurée au travers du programme Hyperion dont le point-clé de faisabilité a été franchi avec succès.

Sur les autres programmes :

- AGS a poursuivi ses travaux dans le cadre de la feuille de route hypersonique tout au long de l'exercice, et notamment concernant le démonstrateur de planeur hypersonique baptisé V-Max (Véhicule Manoeuvrant eXpérimental) et les possibles évolutions ;
- les activités de surveillance de l'espace se sont poursuivies, notamment avec la signature de contrats avec le Commandement de l'Espace des Forces armées françaises ainsi qu'à l'export ;
- concernant l'installation SECOIA portant sur la destruction des munitions de la première guerre mondiale, la destruction des munitions dites "Croix Bleues" s'est déroulée de manière nominale en 2022. Des évolutions sont prévues pour permettre la qualification d'autres types de munitions en vue de leur destruction ;
- enfin, un contrat export a été remporté auprès de la Corée du Sud pour des pièces en matériaux composites.

d) Produits Équipements et Services

Le module de service européen ("European Service Module"), composant du véhicule NASA "Orion Multi Purpose Crew Vehicle") a réalisé avec succès son premier vol sur la mission Artemis 1 pour le compte de la NASA après un lancement le 16 novembre.
La demande de composants (pièces métalliques et volets de tuyère) pour le moteur M88 du Rafale a été soutenue en 2022 et se poursuivra au-delà de 2023.
Dans le cadre des activités hydrogène, ArianeGroup a signé en 2022 un contrat avec Airbus pour le développement d'infrastructures pour le ravitaillement du futur démonstrateur d'avion ZEROe qui utilisera l'hydrogène comme principale source d'énergie.
Enfin, AGS a été retenue, dans le cadre de la constellation Kuiper d'Amazon, pour fournir des divergents composite pour la tuyère du moteur RL10C-X qui équipera le lanceur Vulcan d'United Launch Alliance. Il s'agit du plus important contrat de production de divergents (116 unités) obtenu par AGS.

1.2 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Cession de la société Cilas. Les éléments nécessaires à la détermination du prix définitif ont été communiqués par les acquéreurs à ArianeGroup et conduiraient à un ajustement négatif du prix provisoire. Les éléments sous-jacents à cette proposition d'ajustement sont en cours d'étude par ArianeGroup.

1.3 Évolution prévisible de la situation de la Société

- 6 lancements étaient prévus pour l'année 2023 : 2 lancements Ariane 5, le vol inaugural Ariane 6 et 4 lancements Vega.
- Suite à l'échec du vol Vega-C (VV22) le 21 décembre 2022, une commission d'enquête indépendante a été mise en place par Arianespace et l'ESA. Les conclusions de la commission d'enquête seront rendues le 3 mars. Le manifeste des lancements Vega devra être revu à la lumière de ces conclusions.
- Concernant Ariane 6, la fin du développement sera centrée sur la campagne d'essais combinés à Kourou, sur la qualification de tous les sous-ensembles et, finalement, du système en vue du premier vol.

Pour les activités Défense, la fin de la qualification de M51.3 est programmée en 2023.

Les informations ci-après constituent l'annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022
dont le total est de 9 227 576,18 K€ et le résultat s'élève à 44 521 K€
L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

Méthodes comptables :

Les comptes sociaux au 31/12/2022 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement de l'ANC 2014-03 relatif au plan comptable général et des règlements de l'ANC le modifiant.
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Suivant la recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC modifiée le 5 Novembre 2021 et l'interprétation de l'IFRIC (Comité d'interprétation des normes IFRS) de mai 2021, la société a changé de méthode pour déterminer ses engagements en termes d'indemnités de départ en retraite (ce sujet est développé dans le paragraphe "Indemnités de départ en retraite" du chapitre suivant).

Seules sont exprimées les informations significatives.
Sauf mention, les montants sont exprimés en milliers d'euros.

1 - IMMOBILISATIONS

1 -1 Immobilisations incorporelles :

1-1-1 Fonds commercial :

Les fonds de commerce relatifs aux branches d'activités apportés au titre du projet Arianegroup sont valorisés sur la base du traité d'apport en considérant une approche DCF et une approche par les multiples.

Les fonds de commerce sont composés d'éléments incorporels relevant de la clientèle (contrat clients et carnet de commande) et également de la technologie.
La durée d'utilisation de ces fonds est indéfinie. Ils ne sont donc pas amortis.

1-1-2 Autres immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont pour l'essentiel constituées de brevets, licences et de logiciels acquis ou produits par l'entreprise. Les coûts des logiciels acquis sont inscrits au poste "concessions et droits similaires" lors de leur mise en service. Ils apparaissent au poste "immobilisations incorporelles en cours" jusqu'à cette date.

Les frais de développement et d'industrialisation sont inscrits à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de serieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ou de viabilité économique pour les projets de développement pluriannuels associatifs

Amortissements

Le mode d'amortissement retenu pour obtenir les valeurs nettes comptables économiquement justifiées est l'amortissement linéaire.
Les durées d'utilisation retenues sont :

- Brevets, licences, de 3 à 20 ans,
- Logiciels, de 1 à 5 ans,
- Autres immobilisations incorporelles, de 5 à 10 ans.

1 -2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique ou de production (hors frais financiers) diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont basés sur les durées d'utilité des actifs et calculés suivant le mode linéaire ou dégressif. Les taux appliqués prorata temporis sont détaillés ci-dessous :

- Constructions : entre 15 et 40 ans,
- Installations techniques : entre 10 et 20 ans,
- Matériel, outillage : entre 5 et 15 ans,
- Autres immobilisations : entre 3 et 15 ans.

Les immobilisations acquises figurant à l'actif du bilan sont amorties selon le mode linéaire.
La différence entre l'amortissement total et l'amortissement linéaire est considérée comme dérogatoire et figure au passif au poste provision réglementée.
Pour les immobilisations apportées au 30.06.2016, la durée résiduelle d'amortissement a été conservée.

1 -3 Test de dépréciation (immobilisations corporelles et incorporelles) :

Pour les actifs amortis, si à la clôture des comptes, il existe un indice de perte de valeur sur un actif, la société effectue un test de dépréciation.

Pour les actifs non amortis, un test de dépreciation est réalisé à chaque clôture annuelle.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'utilité.

La valeur vénale est définie comme le montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie. La valeur d'utilité est estimée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital pour le Groupe.

Pour les fonds commerciaux, les actifs affectés à des programmes, projets ou familles de produits, les flux de trésorerie futurs attendus sont projetés sur la durée de vie des programmes ou des projets de développement, plafonnée à 40 ans, et sont actualisés au taux de référence, majoré pour certains programmes ou projets d'une prime de risque spécifique. Le taux d'actualisation de référence retenu est de 7 %.

1 -4 Immobilisations financières :

La valeur brute des participations et autres titres immobilisés est constituée du coût d'achat hors frais accessoires.

Les titres de participations apportés en phase 1 et phase 2 à Arianegroup ont été valorisés selon la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés ou « discounted free cash flow method » selon la terminologie anglo-saxonne (DCF).

Lorsque la quote-part détenue dans une société, valorisée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, est inférieure à la valeur brute des titres de ladite entité, une dépréciation est constituée.

A défaut de disposer de flux de trésorerie actualisés, une dépréciation est enregistrée lorsque des pertes de valeur apparaissent par référence à l'actif net comptable.

Les prêts et autres immobilisations financières font l'objet de dépréciations si leur caractère recouvrable est incertain.

2 - STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de matières premières, de marchandises et d'autres approvisionnements sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Leur valeur brute comprend le prix d'achat et les frais accessoires d'achats.

Les produits fabriqués et les études en cours sont valorisés en coût de production comprenant les consommations et charges directes et indirectes de production ainsi que les amortissements des biens utilisés. Les frais financiers sont toujours exclus de la valorisation des stocks ainsi que les frais de recherche et de développement et d'administration générale.

Les travaux en cours comprennent le coût d'acquisition des matières premières et de la sous-traitance, l'ensemble des charges directes et indirectes de production et des charges directes hors production spécifiques aux contrats ainsi qu'une quote-part appropriée de frais généraux.

Conformément à la pratique dans notre type d'industrie, les travaux en cours correspondent à des coûts se rapportant à des contrats dont les cycles de production excèdent une année et dont la réalisation peut dépasser l'année qui suit l'exercice considéré.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont constituées en tenant compte du prix du marché, des perspectives de vente mais aussi du risque lié à l'obsolescence, apprécié par rapport à des niveaux de stocks objectifs.

Pour les dépenses déjà réalisées, les pertes probables sur les contrats en cours font l'objet d'une provision pour dépréciation des travaux en cours.

3 - PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent les amortissements dérogatoires.

4 - RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET APPREHENSION DU RESULTAT

CONTRATS A LONG TERME :

La société ArianeGroup SAS comptabilise certains de ses contrats au moyen de la méthode de l'avancement, en constatant les produits au fur et à mesure de la progression de l'exécution d'un contrat, évaluée, en fonction de la nature des prestations vendues, selon les jalons techniques atteints, ou sur la base des coûts engagés. Cette méthode nécessite une estimation des données à terminaison évaluées sur la base des paramètres internes au contrat retenu et en utilisant des données historiques et/ou prévisionnelles. Cette méthode nécessite également une correcte estimation du degré d'avancement de la réalisation.
Les travaux sont évalués au coût de production c'est à dire le coût direct de la main-d'œuvre et des achats de sous-traitance, augmenté d'une quote-part de frais généraux industriels dont les frais d'approvisionnement et d'achat.

Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat nécessaires afin de couvrir les risques et obligations de la Société est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en provision pour pertes à terminaison.

5 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les risques et charges identifiés jusqu'à la date de l'arrêté des comptes ont été couverts par des provisions et notamment :

- Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière (voir paragraphe 6),
- Les engagements au titre des médailles du travail (voir paragraphe 7),
- Les frais pour remise en conformité des locaux, machines ou installations avec la réglementation relative à l'amiante ou à l'environnement,
- Les pertes à terminaison relatives à des travaux non encore exécutés à la clôture, ou à des pertes futures sur les contrats, dans la limite de nos engagements.
- Les provisions pour litiges sont principalement sociales.

6 - ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les indemnités de départ, prestations et charges assimilées sont calculées dans le respect :

- De la Convention Collective de la métallurgie,
- Des différents accords d'entreprise.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « méthode des Unités de Crédit Projetées». Les droits sont répartis individuellement sur les dernières années d'ancienneté qui ont donné lieu à l'acquisition de nouveaux droits, conformément au document de travail publié par l'IFRIC en mai 2021 et validé par l'IAS Board en juin 2021.

En règles françaises, l'ANC a également été saisie du sujet, dans la mesure où les dispositions figurant dans sa recommandation 2013-02 sur les retraites sont fortement inspirées d'IAS 19 ou permettent de s'y référer. Suivant la recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC modifiée le 5 novembre 2021, la Société a donc changé de méthode pour déterminer ses engagements. Les calculs en normes françaises ont été réalisés selon la nouvelle interprétation.

L'impact du changement de méthode représente une diminution de l'engagement de 4,252 M€. Pour rappel, au 31 décembre 2021, la provision au titre des engagements retraites s'élevait à 228,725 M€.

Les engagements ainsi évalués, net des éventuels actifs de couverture, font l'objet d'une provision au passif du bilan.

Au 31 décembre 2022, les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sociaux sont les suivantes :

	AG SAS
Taux d'inflation	2,20%
Taux d'actualisation	3,60%
Table de mortalité	Table TV 2016-2018
Age de départ en retraite Non Cadre	62 ans
Age de départ en retraite Cadre	64 ans
Taux de charges sociales	52%

Taux de revalorisation des salaires :

Les taux ont été uniformisés sur la base d'une étude effectuée par la Direction des Ressources Humaines avec un taux moyen de 3 % sur l'exercice 2022.

Tables de mobilité :

Les taux annuels moyens de mobilité ont également été uniformisés sur la base de l'historique des départs des exercices 2017 à 2019, en retenant des taux distincts pour les cadres et les non cadres.

Pour le personnel exclu de l'accord de cessation anticipée d'activité les modalités de départ sont considérées à 100 % en départ volontaire (ex Safran).

L'écart actuariel déterminé est reconnu directement durant l'année de survenance par compte de résultat.

7 - PROVISIONS POUR MEDAILLE DU TRAVAIL

L'entreprise comptabilise une provision sur les médailles du travail conformément à la Recommandation CNC n° 03-R.01 (avis CNC n°2004-05, §2).

La provision est calculée:

- sur la base des salariés présents au 31 décembre 2022,
- au fur et à mesure du temps de présence des salariés, en fonction de la probabilité que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille,
- en prenant en compte la gratification qui correspond à l'échelon à venir,
- en considérant que tous les salariés demandent la médaille du travail,
- en actualisant les montants.

L'écart actuariel déterminé est reconnu directement durant l'année de survenance par compte de résultat.

8 - OPERATIONS EN DEVISES

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en Euro au cours du mois de la transaction.

A la date de clôture, l'incidence des revalorisations des dettes et créances est inscrite en écart de conversion actif ou passif et le cas échéant une provision pour pertes de change est comptabilisée.

9 - UTILISATION D'ESTIMATIONS

Ces comptes sociaux impliquent que la société fasse un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, dans le cadre des principes comptables appliqués, qui affectent les actifs, les passifs, les notes sur les actifs et les passifs potentiels à la date des comptes, ainsi que les produits et charges enregistrés pendant l'exercice. La société revoit ses estimations de manière régulière. Des évènements et des changements de circonstances peuvent conduire à des estimations différentes, et les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

L'usage des estimations ou hypothèses concerne en particulier :

- Les prévisions de résultats à terminaison pour les contrats long terme,
- La valorisation des engagements de retraite et prestations assimilées,
- La valorisation des participations selon la méthode des DCF,
- La valorisation des dépenses probables découlant des obligations de réhabilitation de site.

10 - ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

Des travaux ont été menés par la société Mavesa Environnement afin d'estimer les coûts de réhabilitation en poursuite d'activité ou en cessation d'activité. Les solutions techniques sont mises en œuvre après approbation par l'administration.

Les dépenses probables découlant d'obligations de réhabilitation sont provisionnées.

Les hypothèses conduisent à retenir un taux d'actualisation de 3,60 % pour la clôture des comptes 2022.

11 - CONSOLIDATION

Identité de l'entité qui inclut l'entité dans son périmètre de consolidation par intégration globale :

ARIANEGROUP HOLDING SAS (RCS : 519 032 171)

51-61 Route de Verneuil

78130 Les Mureaux

Conformément à l'article L 233-17 du code du commerce et à l'article 248-13 du décret du 23 mars 1967, la société est exemptée en tant que mère de sous-groupe d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe.

En effet :

- ni un, ni plusieurs actionnaires représentant au moins 10 % du capital ne se sont opposés à cette exemption,
- les comptes individuels de la société, ainsi que ceux des sociétés qu'elle contrôle et sur lesquelles elle exerce une influence notable sont intégrables dans les comptes consolidés de l'ensemble le plus grand (Arianegroup Holding SAS), la liste des sociétés est : Nuclétudes, Sodern, Pyroalliance, APP Beheer BV, Europropulsion, Régulus, Eurocryospace GIE et Eurocryospace France GIE,
- les comptes consolidés de l'ensemble le plus grand (Arianegroup Holding SAS), dont le siège est situé 51-61 Route de Verneuil 78130 Les Mureaux, sont établis en conformité avec la Directive n°83-349 du 13 juin 1983 du Conseil des communautés européennes. Les comptes de cette société sont inclus dans les comptes consolidés et publiés des groupes Airbus et Safran.

12 - CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

13 - INTEGRATION FISCALE ET IMPOTS SUR LES BENEFICES

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale des Groupes défini par les articles 223A et suivants du Code Général des Impôts mis en place par ArianeGroup Holding SAS société immatriculée Versailles sous le RCS 519 032 171, depuis le 1er janvier 2017.

La convention d'intégration fiscale conclue avec ArianeGroup Holding prévoit que la filiale calcule et comptabilise sa charge d'impôt selon le principe de la neutralité fiscale et règle sa dette d'impôt à ArianeGroup Holding SAS, société tête de Groupe.

INFORMATION SUR BILAN

Immobilisations

Exprimé en K€

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	
			Réévaluation	Acqu. et apports
Frais d'établissement et de développement (I)		***447***		
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		***3 906 035***		***40 234***
Terrains		68 831		0
Constructions	Sur sol propre	118 718		0
	Sur sol d'autrui	179 638		0
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		253 661		(0)
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	1 240		0
	Matériel de transport	683		0
	Matériel de bureau et mobilier informatique	69 685		0
	Emballages récupérables et divers	108		
Immobilisations corporelles en cours		313 080		82 263
Avances et acomptes				
	TOTAL (III)	***1 005 644***		***82 263***
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		104 199		
Autres titres immobilisés				0
Prêts et autres immobilisations financières		46 844		1 379
	TOTAL (IV)	***151 043***		***1 379***
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	***5 063 169***		***123 876***

Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
		Virement	Cession		Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement (I)		***(82 522)***		***82 969***	
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		***(1 590)***		***3 947 859***	
Terrains		(1 121)		69 952	
Constructions	Sur sol propre	(11 399)	39	130 078	
	Sur sol d'autrui	(2 508)	89	182 058	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		(77 799)	1 083	330 377	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	(10)		1 250	
	Matériel de transport	(220)	348	555	
	Matériel de bureau et mobilier informatique	(6 442)		76 127	
	Emballages récupérables et divers			108	
Immobilisations corporelles en cours		183 611		211 732	
Avances et acomptes					
	TOTAL (III)	***84 113***	***1 559***	***1 002 235***	
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations			6 177	98 022	
Autres titres immobilisés				0	
Prêts et autres immobilisations financières			2 373	45 850	
	TOTAL (IV)		***8 550***	***143 873***	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		***10 109***	***5 176 936***	

Amortissements

Exprimé en K€

Cadre A	SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement (I)		***447***	***4 104***		***4 551***
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		***90 297***	***12 106***		***102 403***
Terrains		5 325	1 093		6 418
Constructions	Sur sol propre	42 992	8 894	39	51 847
	Sur sol d'autrui	58 230	12 122	49	70 304
	Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériels et outillages		124 903	27 035	722	151 216
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	542	101		643
	Matériel de transport	240	170	207	203
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	45 912	7 839		53 751
	Emballages récupérables et divers	102	3		105
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		***278 246***	***57 258***	***1 017***	***334 486***
TOTAL GENERAL (I + II + III)		***368 990***	***73 468***	***1 017***	***441 440***

Cadre B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exception-nel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab							
Autres		***709***			***623***		***86***
Terrains	367						367
Constructions :							
sol propre	1 833						1 833
sol autrui	2 908						2 908
install.							
Autres immobilisations :							
Inst. techn.	215	21 896		17	1 782		20 312
Inst gén.							
M.Transport		8			0		8
Mat bureau.	160	1 954			1 114		1 000
Emball.							
CORPO.	***5 484***	***23 858***		***17***	***2 896***		***26 429***
Acquis. de titres							
TOTAL	**5 484**	**24 566**		**17**	**3 519**		**26 514**

Cadre C	Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Filiales et participations

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise à plus de 10% du capital : 8

IDENTIFICATION		CAPITAL DETENU	ADRESSE				
Dénomination	SIREN	% de détention	N°	Voie	CP	Commune	Pays
APP BEHEER		100,00%	25	WESTELIJKE RANDWEG	4791	KLUNDERT	PAYS-BAS
NUCLETUDES	682030267	99,90%		ZI DE COURTABOEUF RUE DU HOGGAR	91940	LES ULIS	FRANCE
PYROALLIANCE	579504119	90,00%	139	ROUTE DE VERNEUIL	78130	LES MUREAUX	FRANCE
SODERN	572089795	90,00%	20	AVENUE DESCARTES	94451	LIMEIL BREVANNES	FRANCE
EUROCRYOSPACE	751089681	50,00%		ROUTE DE VERNEUIL	78130	LES MUREAUX	FRANCE
EUROPROPULSION	388250797	50,00%	22	QUAI GALLIENI	92150	SURESNES	FRANCE
REGULUS	350490678	40,00%		CENTRE SPATIAL BP 73	97310	KOUROU	GUYANE
EUROCRYOSPACE FRANCE	343652483	15,00%	59	ROUTE DE VERNEUIL	78130	LES MUREAUX	FRANCE

Liste des filiales et des participations

Exprimé en K€

Filiales et participations	Capital (4)	Réserves et report à nouveau avant affectations (4)	Quote-part du capital détenu	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés(1) (2)										
Filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)										
Nuclétudes	462	11 196	99,90%	15 299	15 299			14 521	1 311	1 217
Sodern	427	27 603	90,00%	2 618	2 618			85 188	7 206	2 016
Pyroalliance	4 779	3 588	90,00%	15 442	15 442			27 203	3 959	
APP Beheer BV	20	3 465	100,00%	5 912	5 912			6 386	407	
Participations (10 à 50% du capital)										
Europropulsion	1 200	8 770	50,00%	29 447	11 147			113 667	6 070	2 400
Eurocryospace GIE			50,00%	4 334		0			396	
Regulus	640	15 875	40,00%	23 060	700			31 610	4 025	
Eurocryospace France GIE			15,00%	1 910		1 934		5 002	1 397	
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non reprises au A.										
Filiales françaises (ensemble)										
Filiales étrangères (ensemble) (3)										
Participations dans des sociétés françaises										
Participation dans des sociétés étrangères										

(1) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(2) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination et le siège social.

(3) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(4) Dans la monnaie locale d'opération.

Les données financières présentées dans le tableau des filiales et participations ci-dessus correspondent à des données relatives à l'exercice clos le 31/12/2022 non arrêtées et/ou non auditées

Etats des échéances des créances et des dettes

Exprimé en K€

Cadre A	Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts		45 189	2 353	42 837
Autres immos financières		661		661
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE		***45 850***	***2 353***	***43 497***
Clients douteux ou litigieux		2 322	2 322	
Autres créances clients		2 247 739	2 247 739	
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés		3 745	3 745	
Securité sociale et autres organismes sociaux		1 458	1 458	
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	50 763	30 000	20 763
	Taxe sur la valeur ajoutée	593 886	593 886	
	Autres impôts	49	49	
	Etat - divers	43	43	
Groupes et associés		335 440	335 440	
Débiteurs divers		1 780	1 780	
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT		***3 237 226***	***3 216 463***	***20 763***
Charges constatées d'avance		7 793	6 686	1 107
TOTAL DES CREANCES		***3 290 870***	***3 225 502***	***65 368***
Prêts accordés en cours d'exercice		1 379		
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine		416	416		
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers		12 620	12 620		
Fournisseurs et comptes rattachés		644 936	644 936		
Personnel et comptes rattachés		124 909	124 909		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		66 265	66 265		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	4 391	487	1 949	1 954
	Taxe sur la valeur ajoutée	440 540	440 540		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts	26 301	26 301		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupes et associés		27 769	27 769		
Autres dettes		21 261	21 261		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance		43 643	43 643		
TOTAL DES DETTES		***1 413 051***	***1 409 147***	***1 949***	***1 954***
Emprunts souscrits en cours d'exercice			Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice					

Sociétés liées et participations

Exprimé en K€

	Montant concernant les entreprises	
	avec un lien de participation > 50 %	avec un lien de participation <= 50%
Avances et acomptes versés sur immobilisations		
Incorporelles		
Corporelles		
Immobilisations financières		
Participations	39 272	11 847
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
	39 272	**11 847**
Créances		
Fournisseurs : avances et acomptes versés	163 532	250 392
Créances clients et comptes rattachés	211 304	27 930
Autres créances	333 505	1 934
Capital souscrit appelé non versé		
	708 341	**280 256**
Disponibilités		
Comptes courants financiers		
Dettes financières diverses		
Dettes rattachées à des participations		
Emprunts et dettes financières divers		
Comptes courants financiers		
Clients : avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs	23 423	2 271
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	1 082 184	33 238
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		27 769
Produits constatés d'avance		1 513
	1 105 607	**64 791**

Charges constatées d'avance

Exprimé en K€

Charges constatées d'avance	2022 Exploitation	2022 Financier	2022 Exceptionnel	2021 Exploitation	2021 Financier	2021 Exceptionnel
Maintenance	2 727			1 475		
Assurance	855			883		
Crédit-bail	4 210			667		
Soulte Arianespace transfert couverture RUAG					637	
TOTAL	***7 793***			***3 024***	***637***	

Produits constatés d'avance

Exprimé en K€

Produits constatées d'avance	2022 Exploitation	2022 Financier	2022 Exceptionnel	2021 Exploitation	2021 Financier	2021 Exceptionnel
Facturation contrats clients	4 188			0		
PCA sur chiffre d'affaires à l'avancement des coûts	39 455			55 580		
TOTAL	***43 643***			***55 580***		

Charges à payer

Exprimé en K€

Charges à payer	2022 Montant	2021 Montant
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières divers	12 350	5 010
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	632 719	532 002
Dettes fiscales et sociales	194 694	171 511
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0	0
Autres dettes	4 630	4 583
Total	**844 394**	**713 105**

Produits à recevoir

Exprimé en K€

Produits à recevoir	2022 Montant	2021 Montant
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	2 076 268	2 121 471
Personnel et comptes rattachés		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		
Etat et autres collectivités publiques		
Autres créances	1 472	349
Disponibilités		
Total	**2 077 740**	**2 121 820**

Capital Social

Le capital social est fixé à la somme de 265 904 408 €. Il est composé de 265 904 408 (1 € l'unité).

Le capital social de 265 904 408 € est entièrement libéré.

Les mouvements de l'exercice sont décrits ci-après :

	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2022	Valeur nominale
Actions ordinaires	265 904 407			**265 904 407**	€ 1,00
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote)					
Actions préférentielles	1			**1**	€ 1,00
Parts sociales					
Certificats d'investissement					
Total	**265 904 408**			**265 904 408**	

Variation des capitaux propres

Exprimé en K€

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Changement de méthode - IFC (1)	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Distribut. Dividendes	Clôture
Capital social ou individuel	265 904							265 904
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 389 823							2 389 823
Ecarts de réévaluation								
Réserve légale	20 407							20 407
Réserves statutaires ou contractuelles								
Réserves réglementées								
Autres réserves								
Dividendes								
Report à nouveau				4 252	(184 147)			(179 895)
Résultat de l'exercice	(184 147)	44 521			**184 147**			44 521
Subventions d'investissement		497						497
Provisions réglementées	69 862	26 514						96 376
TOTAL CAPITAUX PROPRES	***2 561 850***	***71 532***		***4 252***				***2 637 633***

(1) Suivant la recommandation n°2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC modifiée le 5 Novembre 2021 et l'interprétation de l'IFRIC (Comité d'interprétation des normes IFRS) de mai 2021, la société a changé de méthode pour déterminer ses engagements en termes d'indemnités de départ en retraite (ce sujet est développé dans le paragraphe "Engagement de fin de carrière").

INFORMATION SUR COMPTE DE RESULTAT

Provisions inscrites au Bilan

Exprimé en K€

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Changement de méthode - IFC	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers					
Provisions investissements					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires	69 862	30 150	3 636		96 376
- Dont majorations exceptionnelles de 30%					
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992					
Provisions implantation étranger après 1.1.1992					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
TOTAL (I)	***69 862***	***30 150***	***3 636***		***96 376***
Provisions pour litige	10 213	1 181	2 040		9 354
Provisions pour garanties	5 906				5 906
Provisions pour pertes sur marchés à terme (1)	76 193	139 643	47 963		167 873
Provisions pour amendes et pénalités	390	23	390		23
Provisions pour pertes de change	355	358			713
Provisions pour pensions	251 751	37 348	95 206	4 252	189 641
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretien					
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges (2)	156 675	348	130 305		26 718
TOTAL (II)	***501 483***	***178 900***	***275 904***	***4 252***	***400 227***
Provisions sur immos incorporelles	27 504	(0)	6		27 498
Provisions sur immos corporelles	7 349	0	1 982		5 367
Provisions sur titres mis en équivalence					
Provisions sur titres de participations	45 804	1 100			46 904
Provisions sur autres immos financières					
Provisions sur stocks	34 391	11 337	6 845		38 882
Provisions sur comptes clients	3 757	278	891		3 144
Autres provisions pour dépréciations					
TOTAL (III)	***118 804***	***12 714***	***9 725***		***121 794***
TOTAL GENERAL (I + II + III)	***690 149***	***221 764***	***289 264***	***4 252***	***618 398***
Dont dotations et reprises d'exploitation		172 182	220 086	4 252	
Dont dotations et reprises financières		19 432	65 542		
Dont dotations et reprises exceptionnelles		30 150	3 636		
dépréciations des titres mis en équivalence					

(1) dont provision pour Perte à Terminaison A6 - Dotation 138 664 K€ et Reprise 45 312 K€

(2) dont provision pour Rupture Conventionnelle Collective - Reprise 122 106 K€

Ventilation du chiffre d'affaires

Exprimé en K€

Ventilation du chiffre d'affaires	2022	2021	Variation
Répartition par secteur d'activité			
Production vendue biens	1 157 513	619 487	87%
Production vendue services	606 779	1 379 212	-56%
Répartition par marché géographique			
Chiffres d'affaires nets-France	1 700 609	1 959 882	-13%
Chiffres d'affaires nets-Export	63 683	38 817	64%
Chiffres d'affaires nets	***1 764 292***	***1 998 699***	***-12%***

Charges et produits exceptionnels

Exprimé en K€

Libellé	2022 Charges exceptionnelles	2022 Produits exceptionnels	2021 Charges exceptionnelles	2021 Produits exceptionnels
Produits Exceptionnels sur opération de gestion				0
Produits Exceptionnels sur cession actifs (1)		3 194		72
Produits Exceptionnels - autres (2)		1 873		9
Quote part de subvention d'investissement		55		
Amortissements Dérogatoires et Exceptionnels	30 150	3 636	20 642	2 626
Charges Exceptionnelles sur opération de gestion	51		46	
VNC des immobilisations corporelles cédées	542		60	
VNC des titres de participation cédés (3)	6 177			
Charges Exceptionnelles sur opération en capital	10			
TOTAL	***36 930***	***8 758***	***20 748***	***2 707***

Résultat exceptionnel (-Perte / +Profit) :	**-28 172**	**-18 041**

(1) dont 2828 K€ prix de cession CILAS

(2) Brevet SMECQ

(3) Sortie de titres CILAS

Charges financières

Exprimé en K€	2022 Montant	2021 Montant
Dotations financières - Provisions IDR	17 626	1 239
Dotations financières pour dépreciation - Titres de Participation	1 100	11 360
Dotations financières - Provisions pour risque CGE	348	221
Dotations financières - Perte de change	358	169
Intérêts et charges assimilées	8 472	3 130
Différences négatives de change	5 196	2 962
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total	**33 100**	**19 080**

Produits financiers

Exprimé en K€	2022 Montant	2021 Montant
Produits financiers de participations	5 633	1 995
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 916	2 184
Reprises sur provisions et transferts de charges	65 542	13 900
Différences positives de change	6 084	3 602
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total	**80 175**	**21 681**

Résultat financier (-Perte / +Profit) :	**47 075**	**2 600**

ETATS ANNEXES

Engagements de Fin de Carrière

Le montant des engagements de départs en retraite provisionné a été évalué selon la méthode dite "prospective avec salaires de fin de carrière", qui consiste, pour chaque salarié, à calculer la valeur actuelle des indemnités auxquelles ses états de service lui donneront droit lors de son départ en retraite.

(en K Euros)	31/12/2022
Engagement total des droits acquis	170 077
Abondement CET	3 440
Cout des services rendus non-reconnus	
Ecarts actuariels	
Engagements provisionnés au bilan	**173 517**

La variation de la provision s'analyse comme suit :

(en K Euros)	31/12/2022
Droits acquis durant la période	13 901
Droits utilisés durant la période	(29 954)
Changement d'hypothése	(39 537)
Amortissement des écarts actuariels	
Charge nette	**-55 590**
Changement d'estimation	
Changement de méthode	(4 252)
Variation de périmètre	
Variation de la provision	**(59 841)**

Sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie.

NOTE RELATIVE AUX FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les dépenses de recherche et développement qui sont financées par les clients organismes publics français ou autres sont parties intégrantes des coûts des contrats et suivent le régime des contrats. Les frais de développementet d'industrialisation sont inscrit à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de serieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale ou de viabilité économique pour les projets de développement pluriannuels associatifs. En 2022, 36 924 K€ de frais d'industrialisation ont été immobilisés.

Le montant net des dépenses de recherche et développement enregistré en charges de l'exercice 2022 s'élève à 33 071 K€ pour les frais de recherche et développement autofinancés (Hors Crédit Impôt Recherche).

INFORMATION COMPLEMENTAIRE :

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Le Président, le Directeur général ne sont pas rémunérés au titre de leur mandat par la société.

Avance	Néant
Pensions	Néant
Jetons de présence	Néant

Engagements hors bilan

Exprimé en K€

Catégorie d'engagement	Total
Avals et cautions	
Cautions environnementales	6 793
Pour le compte du personnel	1
Loi 1975	43 412
Autres	10 041
A.Total engagements avals et cautions	**60 248**
Ligne de liquidité	
Commandes des fournisseurs d'immobilisations	15 717
B. Total autres engagements donnés	**15 717**
I. Total engagements donnés (A+B)	**75 965**
Avals et cautions	
Fournisseurs (retenue de garantie)	24 503
C.Total engagements avals et cautions	**24 503**
Commandes des fournisseurs d'immobilisations	
Caution de Loyer	41
Avance remboursable	50 000
D. Total autres engagements reçus	**50 041**
II. Total engagements reçus (C+D)	**74 544**

Cautions environnementales

La réglementation relative à la prévention des risques technologiques, naturels et à la réparation des dommages a amené la société Arianegroup SAS à constituer des garanties financières (arrêtés préfectoraux). Ces cautions représentent 6 793 K€ au 31 décembre 2022

Opérations de couverture

	Juste Valeur (k€)	Montant notionnel (K de devises)	<1 an	>1 an et +
Couvertures bilancielles				
Ventes à termes USD	(295)	(211)	(211)	
Achats à termes USD	80	138	138	
Ventes à termes CHF				
Achats à termes CHF	(2)	1 077	1 077	
Couvertures de flux futurs				
Ventes à termes USD	104	(10 410)	(9 011)	(1 398)
Achats à termes USD	(4)	669	669	
Ventes à termes CHF				
Achats à termes CHF				
TOTAL USD	**(115)**	**(9 813)**	**(8 415)**	**(1 398)**
TOTAL CHF	**(2)**	**1 077**	**1 077**	

Couverture des ventes

Arianegroup SAS couvre la partie de son carnet de commandes libellée en dollar US par des ventes à terme des devises à recevoir.
A ce titre 10,620 millions de dollars restent à livrer, soit 9,651 millions d'euros au taux couvert à fin 2022. L'écart du cours couvert par rapport à celui du 31 décembre 2022 présente une juste valeur de -0,192 millions d'euros.

Couverture des achats

Arianegroup SAS couvre les achats libellés en dollars US par des achats à terme des devises à livrer.

A ce titre, 0,807 millions de dollars, restant à acquérir sur des achats à terme non échus, soit 0,674 millions d'euros au taux couvert à fin 2022. L'écart du cours couvert par rapport à celui du 31 décembre 2022 présente une juste valeur de +0,0767 millions d'euros.

Arianegroup SAS couvre également les achats libellés en Francs Suisse CHF par des achats à terme.

A ce titre, 1,077 millions de francs suisse, restant à acquérir sur des achats à terme non échus, soit 1,098 millions d'euros au taux couvert à fin 2022. L'écart du cours couvert par rapport à celui du 31 décembre 2022 présente une juste valeur de - 0,004 millions d'euros.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Exprimé en K€

Impôts	Résultat avant impôt	Impôt Différé	Impôt Exigible	Résultat net après impôt
Résultat courant	51 732	9 206	10 033	32 494
Résultat exceptionnel	(28 172)		(7 277)	(20 895)
Participation des salariés aux fruit de l'expansion N				
Impôt à l'étranger				
Crédit d'impôt			(32 921)	32 921
TOTAL	***23 560***	***9 206***	***(30 165)***	***44 520***

Effectif Moyen

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie :

	Effectif moyen salarié		Effectif moyen mis à la disposition de l'entreprise		Effectif moyen global	
Effectif	**2022**	**2021**	**2022**	**2021**	**2022**	**2021**
Ingénieurs et Cadres	3 963	3 971			3 963	3 971
Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise	1 955	2 145			1 955	2 145
Ouvriers	533	563			533	563
Autres	382	327	96	112	478	439
TOTAL	***6 833***	***7 006***	***96***	***112***	***6 929***	***7 118***

SITUATION FISCALE LATENTE OU DIFFEREE

Exprimé en K€

Rubriques	BASE	Impôt Différé
IMPOT DU SUR :		
Provisions réglementées :		
* Amortissements dérogatoires	96 376	24 889
* Provision pour hausse des prix		
Changement méthode (avancement des couts) IFRS15		
Plus-values :		
* Immobilisations non amortissables	16 463	4 253
* Immobilisations amortissables	4 039	1 043
Provisions réglementées liées à l'APA :	11 999	3 099
TOTAL ACCROISSEMENTS	**128 877**	**33 284**
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :		
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :		
* Participation des salariés		
* Autres	(715)	(185)
A déduire ultérieurement :		
* Provision retraite apportée	74 705	19 294
* Provision retraite clôture	104 140	26 892
* Provision Convention Garantie Environnement apportée	20 332	5 250
* Provision Convention Garantie Environnement clôture	5 486	1 417
* Provision pour risques et charges apportées	559	144
* Provision pour risques et charges	175 828	45 407
* Provision pour stock	7 269	1 878
* Autres	2 578	666
TOTAL ALLEGEMENTS	**390 183**	**100 764**
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE		**67 480**

Les accroissements et allegements d'impots ont été calculés sur la base du dernier taux d'impots sur les sociétés votés en décembre 2019 (Loi 2019-1479 du 28/12/2019 publiée au Journal Officiel n° 0302 du 29/12/2019).

	2023
IS – Article 219 CGI	25,00%
Contribution sociale – Article 235 ter ZC	3,30%
Contribution Except. – Art 1 Loi Finance rectificative 2017	
Taux retenus pour calcul des Impots latents	**25,83%**

Crédit-bail

Exprimé en K€	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
Valeur d'origine	**69 297**	**357 845**			**427 142**
Amortissements : (1)					
· Cumuls exercices antérieurs		24 364			**24 364**
· Dotation de l'exercice		16 422			**16 422**
Total		**40 785**			**40 785**
Redevances payées :					
· Cumuls exercices antérieurs		31 935			**31 935**
· Exercices		28 488			**28 488**
Total		**60 423**			**60 423**
Redevances restant à payer :					
· A 1 an au plus		28 909			**28 909**
· A plus d'1 an et 5 ans au plus		153 625			**153 625**
· A plus de 5 ans		280 728			**280 728**
Total		**463 261**			**463 261**
Valeur résiduelle : (2)		**0**			**0**
Total		**0**			**0**
Montant pris en charge dans l'exercice		28 488			**28 488**

(1) Dotation de l'exercice et dotation exercices anterieurs qui auraient été enregistrées pour ces biens s'ils avaient été acquis, mode d'amortissement linéaire sur 17 ans pour Issac et 25 ans pour celui des Mureaux

(2) Selon contrat (l'unité est l'Euro), le prix d'achat résiduel est de 1 Euro